

L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'EGLISE DE FRANCE

LAUREAT DE L'INSTITUT

L'Institut de France, réuni en Assemblée générale des cinq Académies le 1er juillet 1975, a décerné, sur la proposition de l'Académie des Sciences morales et politiques,

un prix du Chanoine DELPEUCH,

fondation créée pour le profit moral, intellectuel et religieux de la France, à l'Association des Archivistes de l'Eglise de France

* * * * *
SESSION DES ARCHIVISTES : Paris, les 13 et 14 octobre 1975

Tous ceux et toutes celles (environ 120) qui ont fait parvenir leur inscription de principe en répondant au questionnaire préparatoire, ont dû recevoir :

- une feuille d'inscription définitive,
- le programme de la session,
- le fichet de réduction S.N.C.F., s'il a été demandé.

Si quelqu'un n'avait pas reçu ces documents, qu'il veuille bien les demander dès réception de ce bulletin.

Les participants recevront, en arrivant à Paris, le dossier de la session comprenant :

- le bilan de l'enquête préparatoire,
- des projets de cadres de classement qu'ils mettront au point en commission,
- la liste des participants inscrits définitivement.

----- : -----

EDITORIAL

Ce bulletin n° 4 vise essentiellement à préparer notre rencontre des 13 et 14 octobre prochain à Paris.

Tout au long de l'année, s'est poursuivi le travail des diverses commissions qu'il a été nécessaire de constituer afin de mettre au point les différents éléments du dossier de travail qui sera remis à chaque participant. Ce bulletin se fait donc l'écho de l'élaboration de tous ces documents.

La commission des archives diocésaines et paroissiales comprenait l'abbé Pierre Bizeau, archiviste diocésain de Chartres et vice-président de l'Association, l'abbé François de Vigan, archiviste diocésain de Paris, et l'abbé Léon Berthe, archiviste diocésain d'Arras, tous deux aussi membres du bureau de l'Association. L'abbé Bizeau évoque ci-dessous le travail qui a été accompli pour la mise à jour des cadres de classement des archives diocésaines et paroissiales : il ne s'agit pas de changer ce qui existe, c'est bien évident; il s'agit de profiter de l'expérience acquise pour apporter les compléments requis. Le texte ainsi complété fera partie du dossier remis en octobre aux sessionnistes, afin de recevoir leurs ultimes remarques. Quelques archivistes diocésains ont aussi posé des questions relatives aux registres de catholicité. Certes ce secteur intéresse plutôt la chancellerie ou le secrétariat administratif; mais, s'il est vrai que les archives ecclésiastiques ou religieuses ne se réduisent pas plus aux registres de catholicité que les Archives de France ne se réduisent aux registres d'état-civil, il reste néanmoins qu'il apparaît hautement désirable que les archives de tous les services soient constituées, conservées et versées régulièrement au service des archives, classées et inventoriées, aussi bien que les mieux tenus des registres de catholicité.

Plusieurs articles de ce bulletin continuent l'espèce de "tour de France" que constituent les monographies ou nouvelles diverses provenant des différents diocèses. Sans doute, chaque texte a-t-il sa note caractéristique particulière. La situation locale, dans chaque cas, aussi bien que les préoccupations ou la formation des auteurs l'expliquent suffisamment. Dans ce numéro, nous trouvons donc l'écho des efforts et des réflexions du chanoine Briquet, vicaire général de Périgueux, qui a un souci efficace et pertinent des archives diocésaines et paroissiales; du P. Georges Bessière, qui, à la charge de bibliothécaire de l'ancien grand séminaire de Cahors, ajoute celle d'archiviste diocésain de Cahors, et dont le dynamisme est désormais connu de tout le diocèse; du P. Frédéric Lemeunier, président-adjoint de la Société historique de la "Province du Maine" et - à ce titre - responsable des archives des Morets, qui désormais assume en outre la responsabilité des archives du diocèse du Mans.

La communication faite au récent congrès des Recteurs de sanctuaires (cf. bulletin III-3) a déjà obtenu quelques résultats positifs; aujourd'hui, c'est l'archiviste de Fourvière qui apporte son témoignage.

La commission des archives des religieux était composée du P. Raoul, archiviste des Capucins de Paris et secrétaire général de l'Association, du Fr. Yves Poutet, conseiller de thèses des Frères des Ecoles chrétiennes, et du P. Dehergne, archiviste de la province de Paris de la Compagnie de Jésus, tous deux aussi membres du bureau, ainsi que du P. Bernard Noël, archiviste des Spiritains, dont nul n'a oublié les interventions lors de l'assemblée générale du 30 novembre 1974. Le P. Raoul évoque ci-dessous le travail qui a été accompli, en le replaçant dans le cadre des activités de l'Association et en rappelant les buts que s'était proposés la session de septembre 1973 en décidant la fondation de l'Association. De plus, différentes questions ont été soulevées, au cours des réunions de cette commission des archives des religieux, par l'existence, sur le territoire français, d'archives de congrégations d'origine française, actuellement répandues aux quatre coins du monde; parmi ces congrégations, il y a lieu de noter tout spécialement les congrégations missionnaires.

L'article de soeur Jeanne-Marie, archiviste de l'Assomption, sur l'intérêt que présentent les 12 600 lettres de la fondatrice de la congrégation, Mère Marie-Eugénie Milleret (laquelle vient d'être béatifiée le 9 février dernier), apporte un complément fort opportun aux différents points abordés par le travail de la commission des religieux.

Le groupe de recherches archivistiques et historiques des congrégations féminines, tout en poursuivant ses travaux, a tenu à préparer aussi pour sa part la session d'octobre. La spécificité de la tâche de l'archiviste, ainsi que l'étendue de ses responsabilités, ont fait l'objet de remarques particulièrement utiles : ainsi est-il apparu nettement que la tâche de l'archiviste doit être nettement distinguée de celle de la secrétaire (même si c'est la même personne qui assume les deux fonctions); de plus, il est manifeste que les responsabilités de l'archiviste découlent de sa fonction, qu'il s'agisse de ce qui concerne les archives secrétées par les différents services (même l'économat), ou bien qu'il s'agisse de l'exigence absolue du secret professionnel à l'égard des documents de toute nature qui ne tombent pas dans le domaine public par suite de leur entrée dans le service des archives.

Le groupe de recherches des congrégations féminines envisage, en outre, une collaboration scientifique avec les groupes homologues de Pologne, dont plusieurs représentantes participeront, les 11 et 12 octobre, aux journées de travail du groupe français, les 13 et 14 octobre, à la session des archivistes. Cette collaboration devrait permettre de détecter et de mettre au service de la recherche historique les sources françaises de l'histoire des congrégations polonaises.

Une commission monastique a pu être aussi constituée grâce à l'intérêt porté à la question des archives par l'ensemble des Pères Abbés de France (cf. bulletin III-2 et 3) et grâce à la diligente activité du P. Jacques Rousse, o.s.b., responsable du Secrétariat monastique pour la France. Les archivistes de six abbayes cisterciennes ou bénédictine se sont réunis le 5 juillet afin de préparer les textes à proposer à la réflexion des moines et moniales qui participeront à la session d'octobre, en vue d'assurer un service fraternel demandé de bien des côtés.

La question de la formation des archivistes pose évidemment un problème assez lourd mais inéluctable. Nous avons déjà recueilli un écho du stage technique international d'archives qui s'est déroulé au début de 1974 (cf. bulletin II-15 et 16); cette année encore il y a eu un participant, l'abbé François de Vigan, archiviste diocésain de Paris; et pour l'année prochaine plusieurs participants sont aussi inscrits. Aujourd'hui, c'est un autre écho qui nous parvient : une religieuse de la congrégation de la Présentation de Marie, en effet, a suivi cette année les cours de l'Ecole d'archivistique du Vatican; et elle a bien voulu rédiger une petite note à l'intention du bulletin.

La bibliographie, enfin, permet de mesurer l'activité des archivistes ecclésiastiques et religieux au service de l'histoire religieuse.

*
* *

Les recherches historiques posent la question de la notion d'archives, en mettant en évidence les apports et les lacunes des divers fonds.

Mais les archives n'ont pas à être classées artificiellement par matières, par thèmes, par sujets, selon les requêtes de tel chercheur, les besoins de telle documentation, ou bien les critères de telle apologétique ou de telle autocritique. C'est - bien évidemment - selon leur provenance que doivent être traitées les archives; et, même pour les chercheurs, c'est, en définitive, le plus grand service à leur rendre que de rester ce qu'elles sont, à savoir la trace de l'activité organique du groupe social qui les a produites (activité dont les effets, précisément par suite de ce caractère organique peuvent d'ailleurs plus ou moins perdurer !), indépendamment des centres d'intérêt, voire

des modes changeantes, des diverses générations. C'est pourquoi il apparaît indispensable d'assurer la constitution et la conservation des fonds témoignant de la vitalité de l'Eglise catholique en France. D'où les premières questions de l'enquête préparatoire (feuille verte jointe au précédent bulletin).

Dans certains cas, c'est une extension de la notion traditionnelle d'archives qu'il sera nécessaire de promouvoir. Et c'est pourquoi, il faudra, si on en constate, chercher à combler certaines lacunes : si l'on s'aperçoit, par exemple, que tel secteur d'activité n'a pas laissé de trace dans les fonds conservés. Ailleurs, ce sont des versements dont il y aura lieu d'assurer la régularité de la part des divers services ; ou bien ce pourront être des ramassages systématiques auxquels il conviendra de procéder.

En tout cas, les cadres de classement qui seront mis au point en octobre devront viser à stimuler un suffisant engrangement des archives, surtout là où seront en péril des documents précieux pour l'histoire, mais peu prisés par ceux qui, ne se souvenant pas du passé, sont condamnés à le revivre (sauf à le revivre "à une sauce moderne" !). Dans bien des cas, d'ailleurs, ce n'est pas seulement à partir des archives déjà constituées, c'est aussi à partir des archives à constituer et à rassembler qu'il sera seulement possible de classer utilement, inventorier et mettre à la disposition des chercheurs, les différents fonds.

C'est bien pour permettre une étude de ces différents aspects de la tâche de l'archiviste, qu'a été lancée l'enquête jointe au précédent bulletin. Le bilan de cette enquête sera donc aussi un élément du dossier de travail qui sera remis le 13 octobre à chaque participant.

Outre ce bilan, seront réunis dans le même dossier les projets de cadres de classement élaborés ou révisés, ainsi que les questions soulevées et les points de réflexion proposés.

Ainsi, la session d'octobre sera-t-elle l'occasion d'un travail commun sur des textes qui pourront être mis au point et enrichis par l'apport de chacun. A son tour, cette mise en commun permettra un service mutuel : l'expérience des archivistes les plus chevronnés étant mise au service des plus novices. Au cours de ces journées, tous renouvelleront le sens des responsabilités imprescriptibles qui découlent de leur fonction.

Charles Molette

- - - : - - -

ARCHIVES DIOCESAINES ET PAROISSIALES

Les cadres de classement des archives diocésaines et paroissiales établis en 1960 et proposés par le Secrétariat de l'épiscopat en 1961 répondent à un besoin et nous nous réjouissons de constater qu'ils suscitent des réactions.

Il faut reconnaître que ces cadres ont été préparés avec le plus grand soin mais n'ont pas été éprouvés concrètement avant publication. Rien de plus efficace que le rôdage d'un nouvel outil pour appréhender ses qualités et ses lacunes.

Certains de dire : "Vous avez oublié l'Officialité !", c'est vrai - et pourtant c'est une série précieuse - et qui connaît des sorts si divers ... Dans tel diocèse, le fonds est si mystérieux que l'archiviste n'y a pas accès; dans tel autre dépôt, les dossiers ont été malmenés par une bonne âme qui s'est arrogé le droit de les détruire pour l'honneur de son diocèse.

Plusieurs d'entre nous ont demandé où classer les dossiers secrétés par des institutions nouvelles dans l'Eglise, la plupart post-conciliaires : conseil presbytéral, conseil presbytéral, conseil de pastorale, nouvelle organisation du temporel, etc. ... Que chacun exprime ses desiderata, s'il ne l'a déjà fait, ce sera la façon de préparer efficacement notre rencontre d'octobre. La commission qui sera chargée de la mise à jour des cadres de classement, le fera de façon plus pertinente dans la mesure où elle aura en main tous les éléments susceptibles de se présenter. En consultant les ordo-annuaires, on peut se rendre compte de la difficulté de présenter un cadre type lorsque l'on voit la diversité des organigrammes de chacun.

Pour commencer le travail, nous avons déjà l'expérience de ceux qui ont fait parvenir leur Inventaire au Centre de recherche d'histoire religieuse, 28 rue d'Assas : l'abbé Marillier de Dijon, le Père Pérouas pour Limoges, nous bénéficions également des remarques de correspondants : Raison du Cleuziou de Saint-Brieux, Briquet de Périgueux, Delhommeau de Luçon, Le Floc'h de Quimper, Pouplard d'Angers, etc.

Pour rassurer tout le monde, il est bien clair que la révision des cadres de classement ne veut pas dire refonte ou bouleversement. Des cadres parfaitement parfaits n'existeront jamais. Les ossatures sont solides, nous avons conçu au départ des séries ouvertes, voilà qui nous permettra d'accueillir de nouveaux documents s'insérant dans un cadre cohérent.

Le cadre de classement doit être assez structuré pour que le chercheur s'oriente facilement sans perdre de temps et assez souple pour que chaque archiviste puisse trouver les subdivisions qui lui sont nécessaires. La série du personnel dans une paroisse urbaine exigera peut-être douze entrées alors que la paroisse rurale n'en aura besoin que d'une seule.

Il semble que nous assistions à un rajeunissement de la fonction d'archiviste dans l'Eglise. Nous avons le devoir de conserver et de classer les documents anciens, mais nous devons être attentifs à recueillir les documents actuels pour être en mesure de transmettre à la génération de demain le visage le plus fidèle possible de l'Eglise d'aujourd'hui.

Pierre Bizeau

COMMISSION DES ARCHIVES DES RELIGIEUX

Par le décret Perfectae caritatis, le second concile du Vatican a fait un devoir pressant aux Ordres et Congrégations religieuses de s'inspirer de toutes circonstances, de l'esprit qui animait leurs fondateurs. Il a montré comment "la rénovation adaptée de la vie religieuse comprend, à la fois, le retour continu aux sources de toute vie chrétienne ainsi qu'à l'inspiration originelle des instituts, et, d'autre part, la correspondance de ceux-ci aux nouvelles conditions d'existence". C'était l'application à un domaine particulier de la pensée séculaire de l'Eglise qui a toujours situé son action par rapport au déroulement de l'Histoire.

C'est dans ce sens que s'est efforcée de travailler la commission des archives des religieux, mise sur pied par le bureau de l'Association. Cette commission a été composée du P. Raoul, archiviste des Capucins de Paris et secrétaire général de l'Association, du Fr. Yves Poutet, conseiller de thèses des Frères des Ecoles chrétiennes, et du P. Joseph Dehergne, archiviste de la province de Paris de la Compagnie de Jésus, membres du bureau, ainsi que du P. Bernard Noël, archiviste des Pères du Saint-Esprit, dont nul n'a oublié les interventions au cours de l'Assemblée générale du 30 novembre 1974.

Afin, en effet, de répondre au souhait formulé par chacun d'entre vous lors de la fondation de l'Association décidée à la Session des 18 et 19 septembre 1973, le bureau a ainsi tenté de réaliser un travail concret susceptible d'être utile à tous. Depuis ce temps, ne croyez-vous pas qu'il serait bon de faire le point et de donner un rapide compte rendu des activités de l'Association ?

Dans le cadre des activités de l'Association.

Cette activité s'est manifestée d'abord par la publication du Bulletin qui, en dépit de la simplicité de sa présentation, a eu le mérite de retenir l'attention de l'Association des Archivistes français, d'être non seulement un lien réel entre nous, mais encore un organe d'information et de documentation, voire même une "tribune libre" où chacun peut et est invité à présenter ses expériences et ses desiderata. Cette activité s'est manifestée non seulement par des informations, telle la mise en garde pour le clergé paroissial contre certains récupérateurs de documents, mais surtout par la constitution de commissions locales dont la mise en place est à l'étude. Bien plus, conscient de la perte parfois irrémédiable de fonds d'archives, le bureau a voulu, en trouvant un local au moins provisoire, donner la possibilité de sauvegarder des documents en péril en les y déposant, - les déposants en gardant la propriété. Enfin, étant donné l'absence de statuts et de tout texte directif en matière de conservation et surtout de communication d'archives, ne pensez-vous pas à la nécessité d'établir un projet de statuts, texte qui rendrait les plus grands services à nombre d'entre nous ? Le bureau de l'Association y a songé et a étudié en plusieurs groupes, archivistes diocésains, - archivistes religieux, etc., - un projet de statut général des archives ecclésiastiques et religieuses de France; ce texte provisoire se présente comme une base de réflexion qui appelle vos remarques et suggestions, d'autant plus que sa rédaction a été le résultat des vœux de beaucoup d'entre nous.

Différents points qui ont retenu l'attention.

Voici les différents points qui ont retenu l'attention :

- le caractère privé des archives des congrégations religieuses ;
- le caractère religieux de ces fonds dans lesquels peuvent se trouver, et se trouvent effectivement, des documents personnels concernant la conscience et qui partant ne peuvent être conservés qu'à la

condition expresse que les correspondants soient assurés d'un secret absolu ;

- la propriété privée de ces fonds, qui découle de leur caractère privé ;
- la nécessité de définir les limites de la communication des différents documents :
 - * non seulement par suite de leur date, ou par suite du respect dû à l'honneur et à la réputation d'une personne ou d'une famille ;
 - * mais encore en raison même de leur caractère privé ;
 - * tout en tenant compte des chercheurs qui viennent travailler chez nous et qui, heureux de la possibilité d'utiliser des documents inédits, désirent se réserver la primeur de leurs découvertes et demandent parfois à l'archiviste de prendre l'engagement de ne communiquer à personne d'autre tel document qu'ils se proposent d'utiliser.

Il y aura là une base de discussion et de réflexion pour notre rencontre du mois d'octobre prochain.

Ne faudrait-il pas aussi envisager quelques précisions concernant le fonctionnement et le financement des dépôts d'archives ? Un budget, en effet, s'avère nécessaire au bon fonctionnement du service, du fait que nombre de destructions de documents ont été motivées par les frais que nécessite l'entretien ou d'un local ou d'une personne chargée de classer les documents et de les communiquer. Dans cette perspective, et en raison de l'utilisation des archives privées par des chercheurs étrangers à la congrégation, et dont le nombre est de plus en plus nombreux, comme vous le savez vous-mêmes, en raison aussi des demandes de renseignements qui exigent souvent plusieurs heures de travail, les membres de la commission des archives des religieux en sont arrivés à envisager de demander une rétribution aux usagers des archives. Chacun d'entre nous est certainement persuadé de la nécessité pour nos congrégations de posséder un statut financier, et nous sommes certainement d'accord pour que ceux d'entre nous qui assument l'office de conseillers de thèses ou de documentalistes touchent une juste rétribution.

La question d'un cadre de classement.

L'activité de la commission des archivistes religieux s'est encore manifestée, comme vous le supposez bien encore et comme vous le souhaitez, par l'élaboration d'un cadre de classement d'archives de maisons religieuses de congrégations masculines à l'instar de ce qui a été réalisé en 1970 pour les congrégations de religieuses. Conscients de la nécessité de sauvegarder les petits fonds d'archives conventuelles, les membres de cette commission ont donc élaboré un cadre de classement qui, sans présenter un caractère définitif, se veut être surtout un cadre susceptible d'être utilisé quand on se trouve en présence de fonds non classés et dont la conservation s'avère souvent défectueuse.

Certes, ce cadre de classement ne saurait posséder un caractère obligatoire (toutes les prescriptions du droit canonique, qui - elles - sont obligatoires, sont-elles réellement mises en pratique pour ce qui concerne les archives ?). Mais il semble qu'une double exigence doive être maintenue :

- d'une part, là où les archivistes ont élaboré un cadre de classement qui rend service et s'avère utile, il convient de le conserver, un classement étant, en effet, déterminé par la nature même des documents ;
- d'autre part, les documents d'archives qui sont conservés ne doivent pas correspondre au hasard de ce qui a échappé à la destruction ou au souci d'assurer la rédaction d'une histoire officielle : mais les docu-

ments conservés doivent correspondre aux faits concrets qui sont vécus ; et des archives qu'il aura entre les mains, l'historien ne pourra tirer plus tard des conclusions légitimes que si ont été conservées les traces documentaires de la vie.

Ce cadre de classement d'archives conventuelles est constitué par des subdivisions qui concernent les relations avec les autorités ecclésiastiques, les autres congrégations et instituts, les autorités civiles, l'administration religieuse, les relations internes aux communautés, la formation religieuse, le spirituel, le personnel religieux et laïque, les activités apostoliques et professionnelles de la communauté et de chacun de ses membres, l'économat, les documents étrangers à la maison religieuse et méritant d'être conservés, enfin les objets et souvenirs. Tout cet ensemble ne mérite-t-il pas d'être conservé précieusement comme présentant le résultat de la vie et du rayonnement de chacune de ces résidences ?

A ce cadre d'archives conventuelles a été joint un cadre de classement d'archives provinciales dont les grandes divisions sont fournies par l'administration générale de la Province : papiers des services généraux, relations des maisons de la Province avec les supérieurs provinciaux, sans oublier les causes de béatification de membres de la congrégation ou étrangères à celle-ci.

Il faut noter que ce travail a été élaboré suivant les vœux que vous aviez émis lors de la session générale de 1970 et suivant les désirs que d'autres ont exprimés soit oralement, soit par écrit. Bien qu'imparfait, ce travail a été réalisé dans l'unique but de rendre service à nos confrères et de sauvegarder les archives des congrégations religieuses. N'est-ce pas là, en définitive, le but premier de l'Association ?

Père Raoul

- - - : - - -

GROUPE DE RECHERCHES HISTORIQUES ET ARCHIVISTIQUES

DES CONGREGATIONS FEMININES

Fondé en 1971, le Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines a poursuivi son travail en 1974-1975, fidèle à la tâche qu'il s'est imposée depuis quelque temps : étudier les sources de la connaissance historique des origines des congrégations religieuses, soit d'une manière plus précise : "Antériorité, concomitance ou postériorité du projet de vie religieuse par rapport au projet de vie apostolique ? Contacts que ces projets ont occasionnés avec d'autres congrégations".

Ce thème a continué de faire l'objet de plusieurs exposés relatifs à des Instituts nés aux XVIIIème et XIXème siècles :

- Providence de Sées (1704) ; Servantes des Pauvres, dites aujourd'hui Soeurs de Jeanne Delanoue (Saumur, 1709) ; Société du Sacré-Coeur (Paris, 1800) ; Religieuses de l'Assomption (Paris, 1839).

L'ensemble de ces exposés a fait l'objet du Bulletin n° 2 du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines ; ce bulletin a paru en mars 1975 ; (1)

- Soeurs de la Croix, de Saint-Quentin (1625) et Filles de la Croix (Paris, 1641), qui sont en voie de fédération ; Trinitaires de Valence (1660) ; Petites-soeurs de Saint-François (Angers, 1873) ; Missionnaires du Christ-Jésus, dites Xavières (1925) ; Dominicaines missionnaires des campagnes (1932).

L'ensemble de ces exposés, augmenté de ceux qui seront faits lors de la prochaine réunion de travail, les 11 et 12 octobre, fera l'objet du Bulletin n° 3 de notre groupe de recherches.

Dépassant ce qu'on serait tenté d'appeler des histoires ou menus événements de famille, ces monographies, à travers leur multiplicité même et en dépit de certaines limites, font apparaître toujours plus clairement, semble-t-il, la spécificité du fait religieux, et permettent de cerner ainsi peu à peu les contours d'un fait de civilisation, qui a son incidence propre sur l'histoire globale d'une région, voire d'un pays.

*
* *

C'est bien ce qu'illustre, en un domaine particulier, la communication faite par le Professeur Kloczowski, de l'Université catholique de Lublin (Pologne) ; de passage à Paris, il est venu participer quelque peu à notre seconde réunion annuelle (28-29 juin 1975). Il anime plusieurs groupes de travail parmi les congrégations féminines de Pologne. L'un des objectifs qui sont poursuivis dans ces groupes, se situe actuellement dans le cadre des recherches relatives à l'histoire de la seconde guerre mondiale ; et, pour y parvenir, il s'agit de réunir les sources qui permettent de mettre en lumière le rôle clandestin joué par les congrégations religieuses féminines en Pologne, lors de la guerre de 1939-1945. Plusieurs religieuses polonaises, appartenant à ces groupes analogues au nôtre, prendront part aux journées des 11-14 octobre prochain ; le travail commun que nous accomplirons alors, nous permettra aussi d'amorcer une collaboration dont cette

(1) Le bulletin n° 1 est épuisé. - On peut encore se procurer le bulletin n° 2, en le demandant à Soeur Stanislas Kostka, 52 boulevard d'Argenson, 92200 NEUILLY-s/-SEINE. Prix : franco 15 frs (C.C.P. LA SOURCE 34 831 80 ; Ass. Archiv. Egl. Fr. 2).

contre permettra d'ailleurs de mieux définir le type : car nombreuses sont les congrégations polonaises ayant leurs origines en France. Et nous avons alors entrevu la dimension internationale que pouvait prendre notre effort.

*
* * *

Un projet d'un tout autre ordre, dont nous sentons la nécessité depuis quelque temps déjà, est en voie d'élaboration afin qu'il puisse être repris en octobre : il s'agit d'inventorier les éléments qui font partie de la fonction et de la responsabilité de l'archiviste et qui devraient être inclus dans un éventuel statut ou règlement.

Cette étude a amené à débattre de diverses questions ; ainsi :

- des fonctions respectives de l'archiviste et de la secrétaire générale ; ces fonctions restant encore peu diversifiées dans nombre de congrégations (même si elles sont appelées à être tenues par la même personne) ;
- de la difficulté à posséder les archives économiques : celles-ci sont le plus souvent réservées à l'économe générale, dont la visée propre, à l'instar de la secrétaire, est différente de celle de l'archiviste.

Ambiguïté qui conduit à des méprises fâcheuses, et à des lacunes regrettables dans les documents conservés, les critères de classement et de conservation n'étant pas les mêmes. Ainsi, le rôle et la responsabilité de l'archiviste sont-ils à mettre pleinement en lumière, et, par voie de conséquence, la formation et la compétence qui devraient être siennes.

*
* *

Nos journées trimestrielles d'études, enfin, tendent à se diversifier. A côté d'une partie plus théorique - l'étude des sources - , se place maintenant une partie pratique ou technique : visite de fonds (ex.: archives des soeurs de l'Assomption) - élaboration de fiches (avec l'aide éventuelle de spécialistes, telle Melle Lanhers, conservateur aux Archives Nationales) - problèmes de classement ou de matériel ; etc. Et je ne parle pas de l'intérêt de la rencontre annuelle avec les Archivistes d'ordres et de congrégations masculines, telle qu'elle a pu avoir lieu en décembre dernier, et qui est appelée à se renouveler sous peu. Par ailleurs, nous envisageons à partir de cette année, une réunion supplémentaire en province qui faciliterait la participation des archivistes d'une région ; déjà il est question qu'une réunion de ce genre se tienne sans doute en Bretagne, dans le cours de 1976.

*
* *

Quoiqu'il en soit, les archivistes intéressées par notre mode actuel de rencontres augmentent de façon régulière et représentent, à ce jour, environ 45 congrégations religieuses d'origine française ; à elle seule, cette croissance montrerait que cet effort - si limité soit-il dans ses réalisations - correspond à un besoin.

Chantal de Seyssel, a.p.

EN VUE DE LA SESSION D'OCTOBRE ...DES MOINES AU TRAVAIL ...

Le 4 avril dernier, l'abbé Molette soumettait à quelques moines "une simple esquisse d'un projet de classement pour les archives monastiques". Il leur demandait de collaborer à une mise au point de ce projet afin d' "être en mesure de présenter un texte de base déjà bien élaboré pour la session d'octobre". Il suggérait que, peut-être, une réunion préliminaire s'avérerait utile.

Cette rencontre préliminaire a paru nécessaire à tel qui a proposé de la tenir à l'abbaye cistercienne de Port-du-Salut. Le 5 juillet, se sont ainsi retrouvés autour de l'abbé Molette les archivistes de Solesmes, de Port-du-Salut, de Melleraye, de Bellefontaine et de Timadeuc. L'archiviste des cisterciennes de Laval, empêchée au dernier moment, a été remplacée le soir par la Prieure et la bibliothécaire de son monastère.

Deux séances de travail de trois heures chacune. Dès le début, l'abbé Molette a rappelé que, dans nos archives monastiques, la primauté du spirituel - là du moins où elle existe -, devait se constater. Il ne faudrait pas que les générations à venir ne trouvent que des pièces concernant le matériel ou le juridique, s'il y a eu autre chose aussi.

La discussion du projet de classement nous occupa le plus. Dom Louis Soltner, de Solesmes, nous a beaucoup aidés à améliorer le cadre prévu. Nous nous sommes facilement mis d'accord sur les modifications à apporter au texte préparatoire, qui, ainsi amendé, pourra utilement servir de base de discussion pour la session d'octobre.

Pour terminer, fut abordé rapidement un point très important : comment obtenir des divers services de nos monastères les pièces contemporaines qui doivent être conservées.

L'accueil des moines de Port-du-Salut, des plus fraternels, nous a permis, croyons-nous, de faire du bon travail. Qu'ils en soient remerciés.

Fr. Félix Mériadec, o.c.r.

- - - : - - -

ARCHIVES DIOCESAINES ET PAROISSIALESPERIGUEUX : NOTE SUR LES DEPOTS AUX ARCHIVES DIOCESAINESI. - Dépôts effectués par les paroisses.a) Appel des Archives diocésaines :

L'appel des Archives diocésaines aux curés afin de les inciter à déposer les Archives historiques paroissiales qu'ils peuvent encore posséder, quelque fois dans des greniers ou des arrière-sacristies, se fait périodiquement par la Semaine Religieuse. Il faut noter qu'une sensibilisation de l'opinion ecclésiastique a bénéficié largement du fait de la préparation des mémoires de Maîtrise ou de thèses de troisième cycle. Il est largement fait écho à cette consultation de nos archives diocésaines par des étudiants; ces travaux sont quelquefois portés à la connaissance des prêtres du diocèse et, tout particulièrement, au Conseil presbytéral, il a été rappelé notamment à l'occasion des visites pastorales de l'Evêque, l'importance d'avoir des archives et surtout de les verser à l'évêché.

Une circonstance plus particulière a également incité les curés à se préoccuper de recueillir les papiers d'archives : la préparation par un prêtre du diocèse, l'abbé Pierre Pommarède, d'une thèse sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat en Périgord, thèse de Droit canon passée à l'Institut catholique de Toulouse. M. l'abbé Pommarède a parcouru le diocèse et a recueilli des papiers d'archives en même temps qu'il pouvait interroger, avec magnétophone, l'un ou l'autre témoin qui existent encore de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat dans notre région. Cette "campagne" a été spécialement fructueuse.

b) Contenu de ces dépôts d'archives paroissiales :

Les papiers qui arrivent ainsi aux Archives diocésaines sont : des registres de Fabriques, des papiers d'érudits ayant fait des recherches sur l'histoire locale de leur paroisse, des documents photographiques, des cahiers d'annonces paroissiales avec des notes sur la vie au jour le jour, des coupures de journaux encollées sur registres, des registres de Confréries avec des listes nominales, des coutumiers paroissiaux.

Parmi ces documents, on a recueilli également des pièces datant de l'Ancien Régime.

II. - Proposition pour le classement des archives.

Le classement systématique des archives diocésaines, tel qu'il a été proposé dans le document établi le 14 novembre 1961 sous l'égide du Secrétariat de l'Episcopat, est de nature à rendre service; mais à l'usage, il paraît opportun de proposer quelques rubriques supplémentaires, afin d'honorer les diverses matières. Et il sera bon d'étudier cette question à la session d'octobre prochain.

III. - Classement synthétique des archives diocésaines.

Les archives diocésaines ont à présent, parallèlement au classement proposé par le Secrétariat de l'Episcopat, un classement par manière : à chaque document, correspond une fiche portant comme indications, à droite, le numéro du catalogue, à gauche, la référence du classement systématique, par exemple 2 B, 4 F, 6 G, toutes les fiches étant réunies d'après ces dernières indications, - ce qui fait que l'on trouve facilement, par exemple, toutes les fiches de documents ayant trait aux "Sacraments et Liturgie" ou toutes les fiches ayant trait à l'"Enseignement" avec les subdivisions prévues.

IV . - Iconographie.

Une série de documents iconographiques sur la vie et les monuments du diocèse, sur les prêtres et évêques, a été commencée assez récemment. On se préoccupe de collecter également des documents anciens, par exemple événements de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat (rares), vieilles photographies de groupes ou de prêtres.

J. Briquet

- : -

CAHORS : BIBLIOTHEQUE DU GRAND SEMINAIRE, ET ARCHIVES DIOCESAINES

Depuis des années, après le départ du Séminaire, j'avais été promu officiellement responsable de la bibliothèque : à la suite de transformations multiples, les livres affluaient de tous côtés (héritages, dons, récupération dans les presbytères). Chemin faisant, la bibliothèque se développait, des ouvrages rares et curieux venaient grossir un fonds déjà considérable. Bientôt des chercheurs, des étudiants, des professeurs vinrent travailler, demander des renseignements, surtout dans le domaine de l'histoire locale. Les lettres et demandes de renseignements affluaient : un jour, ô surprise, un professeur de l'Université de Californie, de passage à Paris, vint chercher les traces d'un évêque de Cahors mort en 1600. Chaque semaine, des colis de livres et d'archives parvenaient à la Maison des oeuvres (héritière du Séminaire). J'étais seul à brasser ce fonds de plus en plus volumineux, à faire les fiches, à classer ; mais, un jour, à la suite d'une visite, un retraité (ancien ingénieur) vint s'offrir pour classer, faire des fiches. Ce monsieur écrivait à la perfection, et très bientôt il se passionnait pour ce travail, nouveau pour lui : la bibliothèque devenait pour lui un sanctuaire vénéré. Je n'étais plus seul, et le travail prenait une autre tournure.

C'est à ce moment là que je devins archiviste diocésain ; il paraissait bon de joindre bibliothèque et archives. Des archives historiques dormaient à l'évêché, des dossiers avaient été établis, il y a cinquante ans, par des prêtres érudits : je rassemblais le tout dans une salle, utilisant le classement antérieur, puis le complétant pour englober les nouvelles acquisitions. Chaque demande de renseignements était pour moi l'occasion de quêmander vieux papiers, archives, registres : on souriait, mais petit à petit des cartons arrivaient. J'engrangeais avec persévérance, un peu inquiet devant le volume de l'"entreprise" : la salle des archives, largement et hautement rayonnée, devenait comble.

Aujourd'hui, après quelques appels lancés dans la Semaine Religieuse, appuyés par l'autorité épiscopale, j'ai bon espoir de rassembler l'essentiel des archives paroissiales : mêlés aux vieux registres de catholicité, apparaissent de vieux actes, des livres de raison, des généalogies, des notes manuscrites. La récupération se poursuit et j'envisage de visiter les principaux centres paroissiaux, ou d'envoyer des "légats" ramasser les vieux papiers dans les coins trop éloignés. Le courant est créé, on le sait dans le diocèse : il faudra du temps, mais on ne détruira plus de papiers sans faire attention et sans alerter l'archiviste. Il reste un gros travail d'organisation et de classement à effectuer jour après jour, mais que de découvertes à faire, quelle mine de renseignements pour les chercheurs, et quelle joie de revivre par le menu l'histoire du diocèse et de ses paroisses ! ...

G. Bessières

- : -

LE MANS : LES ARCHIVES DIOCESAINES ET LES ARCHIVES DES MORETS

Le diocèse du Mans, suffragant de Tours, était avant 1790 un des plus importants de France par son étendue. Il comprenait 732 paroisses, situées actuellement dans le département de la Sarthe (407), la Mayenne (227), l'Orne (54), le Loir-et-Cher (38), l'Indre-et-Loire (5), l'Eure-et-Loir (1). La Constitution civile du Clergé créa deux diocèses correspondant aux nouveaux départements de la Sarthe et de la Mayenne, et ce sont ces deux diocèses qui furent réunis par le Concordat de 1801 - 1802 sous une seule autorité épiscopale pour former un nouveau diocèse du Mans, différent par son territoire du précédent : il recevait une importante partie angevine, abandonnait le Passais à la Normandie et le Bas-Vendômois, mais comportait encore 667 paroisses. L'érection du nouveau diocèse de Laval, en 1855, le ramenait au seul territoire du département de la Sarthe avec 388 paroisses.

Le palais épiscopal du Mans avait été reconstruit au XVIIIème siècle :

- un très bel immeuble classique, dit du "Secrétariat" (1723-1767) ;
- la résidence épiscopale proprement dite (1780-1786),

Subsistaient des dépendances très anciennes : chapelle (XVIème siècle), officialité, prisons, écuries, etc.

L'ensemble fut vendu de 1793 à 1803 ; palais et chapelle sont alors détruits, et seul subsiste le "Secrétariat". Celui-ci fut racheté en 1853 pour y transférer la Psalette de la Cathédrale ; devenu à la Séparation propriété de l'Etat, il conserve néanmoins cette destination.

*

* **

1 . Les Archives anciennes de l'Evêché du Mans d'avant 1790.

Les Archives anciennes de l'Evêché du Mans d'avant 1790 ont subi le même sort que les bâtiments. Seules des épaves sont sorties de la Révolution. Les Archives départementales n'ont recueilli dans la série G (n^{os} 1 à 10) que quelques liasses et registres dont l'un (G 9) "Etat sommaire des titres ... du temporel", établi par un feudiste en 1777, nous révèle qu'à cette date pas moins de 20 000 pièces étaient conservées "au trésor" sous cette seule rubrique des biens et propriétés. Par contre, plus importante - et aussi plus intéressante pour l'histoire religieuse - est la série des 73 registres des "Insinuations" (G 336 à 409), classées sous la rubrique "Chambre ecclésiastique", série suivie de 1538 à 1791, et donc très précieuse (encore que les cinq premiers registres de cette collection aient été perdus ou égarés). Sans doute ont-ils été sauvés des destructions révolutionnaires parce que déposés dans des bureaux particuliers hors de l'Evêché, comme les registres G 410/445 des XVIIème et XVIIIème siècles et qui concernent les "décimes".

Voilà donc les seuls restes importants des Archives proprement "diocésaines" antérieures à 1790. Bien sûr, pour l'historien, il y a encore aux Archives départementales, dans les séries G et H, tout ce qui a été sauvé concernant les chapitres et abbayes, paroisses et communautés diverses, clergé séculier et régulier, entre autres l'important fonds du Chapitre cathédral, plus intéressant que les épaves de l'administration épiscopale, car, à côté des nombreuses et habituelles pièces concernant les domaines et revenus temporels, furent sauvés de précieux "registres capitulaires" (G 18 à 21) du XVème au XVIIème siècle - encore que, vers 1797, le bibliothécaire municipal paya ses rayons par la vente de "papiers inutiles" du Chapitre ! Mais il y a mieux encore : sauvés lors de la Révolution par d'érudits et pieux chanoines et leurs

familiers, ce n'est qu'après la Séparation, en 1907, qu'entrèrent aux Archives départementales un autre ensemble reconstitué par eux : "registres de séminaristes, vicaires, prêtres, de la fin du XVIIIème siècle" (G 906/909), la suite des "Conclusions capitulaires" (G 925/938) de 1528 à 1743, et des "Procès-verbaux de visites des quarantes cures" (cures soumises à la juridiction du Chapitre en dehors de celle de l'évêque) de 1495 à 1787 (G 946/949), correspondants aux livres des "Visites épiscopales", dont il semble bien que, pour Le Mans, aucun n'ait subsisté.

*
* **

2 . Les Archives de l'Evêché concordataire (1803-1906).

A la fin de l'année 1803, l'évêque concordataire, après un séjour de quelques mois dans un hôtel commercial de la ville, peut s'installer dans l'évêché que le Département vient d'acquérir pour lui : une partie de l' "hôtel" noble (XVIème - XVIIème siècles), dit "de Fondville", du nom de son dernier occupant avant la Révolution. Il y succède d'ailleurs au premier préfet de la Sarthe qui s'installe avec l'Administration départementale, plus au large, dans le superbe bâtiment des Mauristes de l'abbaye de la Couture.

Le "Secrétariat" n'occupe qu'une pièce au rez-de-chaussée, et un inventaire de 1807-1809 en signale le plus que modeste mobilier : "un casier avec bas de buffet à 4 battants, un bureau, un secrétaire, un poêle et 5 chaises" !

En 1839, Mgr Bouvier obtient de construire un évêché plus spacieux et plus proche de la Cathédrale dans l'ancien hôtel des Tessé, mais il ne s'y installe qu'en novembre 1848. Un petit bâtiment annexe, probablement reste des bâtiments anciens, reçoit le "secrétariat" où travaillent maintenant deux prêtres. Lorsque le 1er février 1871 éclate - du fait de l'occupation allemande - un incendie qui va détruire en grande partie le bâtiment épiscopal, le bâtiment du "secrétariat" et ses archives sont préservés; si l'évêque habite 3 square du Tunnel de 1871 à 1877 pendant la reconstruction de son Evêché, on peut penser que les archives demeurèrent avec les secrétaires, à Tessé.

*
* *

3 . Les Archives diocésaines contemporaines (1907-1975).

L'évêque est expulsé de Tessé le 20 décembre 1906 et vient habiter, face à la Cathédrale, la maison du "Grabatoire" (XVIème siècle), achetée et restaurée aux frais d'un chanoine érudit, un des fondateurs de "La Province du Maine", le chanoine Bruneau. Il faudrait éclaircir - en droit et en fait - le problème de toutes les archives de l'évêché concordataire. Ont-elles été soumises à la Loi de Séparation? A-t-on pu les emmener intégralement de Tessé au Grabatoire? Une partie a-t-elle été séquestrée, remise aux Archives départementales? N'a-t-on pas eu la surprise d'apprendre, en 1972, que 40 000 ouvrages, confisqués en 1905-1906 dans les bibliothèques de l'Evêché, des séminaires et Couvents manceaux, subsistaient, toujours non inventoriées, à la Bibliothèque municipale? (1) Des archives ne s'y trouveraient-elles pas mêlées? Mais, avouons-le, pour la Bibliothèque du Grand Séminaire au moins, bien de "pieux larcins", effectués par les directeurs et les élèves, avaient soustrait nombre d'ouvrages utiles à leurs études, et, si séquestre il y a eu des archives, sans doute en fut-il de même pour une partie de celles-ci à la diligence des secrétaires!

Le "Secrétariat" et la "Chancellerie épiscopale", distinction subtile

de l'époque, s'installent donc, de 1907 à 1918-1919, dans la grande salle du nouvel Evêché, au rez-de-chaussée du Pavillon du Grabatoire. Mair, après la première Guerre mondiale, l'arrivée de Mgr Grente les fait transférer au rez-de-chaussée de la maison voisine, dite des "Morets". Celle-ci appartient au chanoine Lefebvre, vicaire général depuis 1901, un personnage dans le clergé mançais et dans la ville - Emile Baumann lui fait place dans un de ses romans. Il a été vicaire capitulaire en 1917 et 1918; mais, devant la nouvelle autorité épiscopale, il démissionnera "pour raison de santé" en 1920. Or, dans cette maison des "Morets", aux étages, le chanoine Lefebvre avait peu à peu constitué un fonds d'archives locales, non exclusivement religieuses, mais rassemblées par des érudits, la plupart ecclésiastiques, au siècle précédent.

Un abbé Locht, fondateur en 1845 d'une "feuille" hebdomadaire mi-religieuse, mi-littéraire et archéologique (comprendons historique), "La Province du Maine" (première du nom), puis en 1862 de "La Semaine du Fidèle", une des premières semaines religieuses diocésaines, qu'il dirige jusqu'à sa mort en 1881, constitue de 1843 à 1881 un fonds d'archives diverses et de notes concernant l'histoire du Maine. Il recueille entre autres pas mal de pièces d'archives paroissiales, sauvées de la Révolution, que lui apportent des curés amis.

Un abbé Esnault, fortuné, pro-secrétaire de l'Evêché de 1873 à 1882, directeur de "La Semaine du Fidèle" de 1885 à 1888, a, lui aussi, amassé depuis 1864 de "vieux papiers", surtout des minutes d'actes de notaires, papiers de familles mançaises, des livres rares, éditions anciennes - de nombreuses du XVIème siècle - où figurent, bien sûr, de nombreux auteurs ecclésiastiques mançais. Il y joint le fonds Locht en 1881. A sa mort, en 1894, une partie de ses papiers et notes entrent aux Archives départementales (Série 6 F, 1894-1896-1897), classées par ordre alphabétique des noms de familles ou de localités, un inventaire des registres paroissiaux anciens du Mans et sous les multiples aspects que prend déjà une "histoire diocésaine".

Mais une autre partie du fonds Esnault est acquise par un de ses cousins, un laïc érudit et, lui aussi, bibliophile et collectionneur, M. Louis Brière, qui, de 1867 à 1906, réunira "le plus riche ensemble de documents privés sur les paroisses et les familles", même un important chartrier sauvé du chiffonnier. A sa mort, sa famille vend le tout au chanoine Lefebvre. Celui-ci y adjoint encore, en 1917, le fonds de l'abbé Besnard. Successeur de l'abbé Esnault au Secrétariat de l'évêché et à la direction de "La Semaine du Fidèle" de 1882 à 1885, devenu Doyen de Beaumont, contrecoup d'une crise diocésaine anti-thomiste.

*

* *

Voilà donc le fonds extraordinaire, mais très hétéroclite et non strictement d'archives ecclésiastiques et diocésaines, qui est alors connu des érudits sous le nom de "Archives des Morets". (2) Le chanoine Sifflet, (3) qui a été autrefois jeune auxiliaire de l'abbé Locht, chanoine titulaire dès 1905, classera et ouvrira à la consultation ces dossiers jusqu'à sa mort en 1934, mort suivie, en 1936, de celle du propriétaire des lieux et de ses richesses, le chanoine Lefebvre. Officiellement, de 1936 à 1971, les "Archives des Morets", au premier étage de la Maison, restent fermées aux érudits; mais la guerre de 1940, des successions épiscopales ou canoniales ont, sinon provoqué, du moins amené quelques mélanges avec les Archives diocésaines officielles du rez-de-chaussée. Il y a eu aussi des fuites, des soustractions, des ventes même. Vers 1960-1970, une partie des Archives concordataires concernant les paroisses détachées du Mans en 1855 ont été remises aux Archives diocésaines de Laval. Fin 1971 et début 1972, tout le bâtiment est vidé pour de grands travaux de restauration. Toutes les "Archives des Morets", des deux origines, sont transportées et pratiquement confondues dans les greniers de l'Evêché voisin, au Grabatoire.

La Maison des Morets restaurée (romane, mais remaniée au XVIII^{ème} siècle), le Secrétariat de l'Evêché s'installe à neuf au rez-de-chaussée et au premier étage, renforcé par un personnel laïc. On prévoit, en sous-sol, dans de magnifiques caves romanes voûtées, des salles pour les Archives anciennes et les Registres paroissiaux des baptêmes, mariages, sépultures, doubles déposés au Secrétariat depuis le début du XIX^{ème} siècle. En 1973-1974, une salle est prête; M. le chanoine Jean Bouvet, vicaire général et président du chapitre cathédral, procède à la réintégration. Une partie cependant du fonds "Morets - érudits" est remise en dépôt aux Archives départementales. Il y a, entre autres, l'immense chartrier du château de Courcelles - La Suze, avec les archives des ministres Chamillard, les dossiers dits des "familles", surtout du fonds Esnault, qui rejoignent la partie déposée ou acquise en 1894-1897. La plus grande partie des livres est partie de la bibliothèque du Grand Séminaire, elle aussi quelque peu bouleversée et vidée par la crise présente.

Le reste, non inventorié encore en détail, est classé en grandes catégories, respectant pour l'instant les origines. En voici l'inventaire très sommaire.

A / Tout d'abord, des IMPRIMES : collections de l'Ordo diocésain (II v); de a "Semaine du Fidèle" (II r); des Acta Apostol. Sedis (III v); des Mandements épiscopaux (III v D); un reste de Livres de piété et d'histoire locale.

B / Puis le reste du fonds LEFEBVRE - ESNAULT (II r v) comprenant principalement :

- pour la période d'avant la Révolution :

1^o. des dossiers comportant originaux, copies ou notes sur les Chapitres, Abbayes, Couvents, Prieurés, Paroisses de la ville. Certaines pièces ont été publiées, d'autres sont inconnues de l'historiographie. C'est un rassemblement d'épaves, certes, mais non sans intérêt ;

2^o. une suite classée par ordre alphabétique, de dossiers improprement appelés "Paroisses du Diocèse", car, en fait, à côté de papiers vraiment paroissiaux, des fabriques par exemple, il y a toutes sortes de documents se rapportant à des personnes ou des biens de la localité, une partie d'ailleurs du XIX^{ème} siècle.

- pour la période révolutionnaire :

1^o. des listes et papiers divers provenant des Administrateurs du diocèse (M. Paillé, vicaire général avant 1789, demeure au Mans où il meurt en 1797 ; son successeur Duperrier - Dumourier deviendra vicaire général au Concordat : la continuité est parfaite). Leurs "papiers", véritables archives diocésaines de l'époque, furent précieusement recueillis et transmis par les héritages ecclésiastiques avant d'entrer dans les archives officielles. Pour cette période, on peut joindre un "Répertoire des prêtres de la Révolution", notes de l'abbé Belin du XX^{ème} siècle et une "caisse fermée à clé", enquête diocésaine en vue de la béatification des "Martyrs du Maine" (interrompue par la guerre de 1914, et non reprise).

2^o. une série importante dite "Autographes du Maine", en fait recueils factices de documents très divers, lettres et notes ou coupures de journaux, sur des personnes de catégories très diverses, des hommes politiques aux clercs, des artistes, littérateurs, aux artisans, etc., sorte de préparation à un Dictionnaire de Biographie mancelle, de toutes les époques !

- enfin, des papiers et dossiers divers d'histoire locale, du XVIII^{ème} siècle à la guerre de 1914.

C / les ARCHIVES OFFICIELLES EPISCOPALES DU XIX^{ème} SIECLE, classées sous les rubriques suivantes :

- dossiers sur les Evêques du Mans (Bulles, etc.), auxquels ont été joints les dossiers du Fonds Lefebvre sur les évêques du XVIII^{ème} siècle;

- mobilier de l'Evêché - Visites canoniques - Conférences ecclésiastiques - Enquêtes canoniques ;

- Etablissements diocésains - Sociétés diocésaines (comp-tes) - Administration civile (Ecoles, Titres ecclésiastiques) ;

- Documents de la Chancellerie (Facultés, Indults, Baptêmes, Mariages) ;

- Correspondance officielle du XIX^{ème} siècle ;

- Dossier sur la Séparation - Lettres de missionnaires ;

- Une série "Doyennés et Paroisses" (XIX^{ème} siècle).

D / Les ARCHIVES DU CHAPITRE CATHEDRAL, jusqu'ici conservées à la Cathédrale même, en principe depuis la Séparation, puisque les précédentes ont été remises aux Archives départementales. Mais il y a des dossiers sauvés ou reconstitués par des chanoines érudits, copies ou originaux, même pour la période de l'Ancien Régime ; dossiers sur la Cathédrale : bâtiment, la paroisse unie canoniquement au Chapitre, la Fabrique post-concordataire.

E / Déjà, provenant de paroisses supprimées, ont été ramenés quelques lots d'Archives paroissiales. Le dernier en date, remis en 1975 lors de son départ du diocèse par un religieux O.M.I. qui, ayant fréquenté les Archives vaticanes autrefois, avait reconnu et classé ce fonds (ignoré des érudits) de la paroisse qu'il avait desservi durant quelques années, fonds qui remonte au XV^{ème} siècle.

Cependant, le "ramassage" systématique pose un problème d'accueil. Où déposer tout ce qu'il faudrait ramener bien vite non seulement des presbytères et sacristies abandonnées - il s'en vend "aux puces", même des registres de baptêmes et mariages - mais aussi des Collèges diocésains, des Séminaires, des Maisons des Oeuvres, des Directions de l'Enseignement qui "ferment" ou prennent d'autres structures. L'unique pièce est déjà remplie de ce que nous avons détaillé, et tous les REGISTRES PAROISSIAUX du XIX^{ème} siècle restent encore empilés sans pouvoir être pratiquement consultables. L'aménagement de la deuxième cave s'impose d'urgence. De toute manière, un reclassement complet suivant les normes établies est difficilement concevable avant des années ! Cette tâche va nous être confiée pourtant dans quelques mois. Puisse notre pauvre santé, - qui nous éloigne du ministère paroissial, nous le permettre.

Abbé Frédéric LEMEUNIER

Président-adj^t de la Société Historique de "La Province du Maine"

Directeur de la revue "LA PROVINCE DU MAINE"

fondée en 1893 par les abbés A. Ledru, H. Bruneau

et E.L. Dubois (futur cardinal-archevêque de Paris)

*

* *

FOURVIÈRE : ARCHIVES DU SANCTUAIRE

Je ne suis pas archiviste diocésain et je n'ai pas reçu une formation d'archiviste, ni même de bibliothécaire. Je suis seulement responsable de la Commission diocésaine d'Art Sacré et chapelain de la basilique de Fourvière, à Lyon. A ce dernier titre, on m'a chargé des archives et des objets anciens de la Collégiale.

Voilà quarante ans que personne ne s'en occupait plus. Il a fallu commencer par les découvrir. Aucun membre du clergé ni aucun administrateur de l'Oeuvre ne sachant rien, j'ai trouvé du secours dans la mémoire d'un vieil employé dont le père était déjà au service de Fourvière. De souvenirs en indices et d'indices en trouvailles, nous sommes arrivés à quelques résultats. (Je vous épargne les épisodes cocasses - à moins qu'il ne faille dire scandaleux - de notre épopée).

Avec les objets retrouvés, nous avons pu constituer - et ouvrir à certaines dates - un petit musée, encore bien imparfait à cause de notre pauvreté, mais que nous améliorons peu à peu.

Pour les archives, c'est une autre affaire. Depuis les Celtes, Fourvière est un lieu sacré. Tout porte à croire qu'au temps de la décadence romaine (et lyonnaise), le culte chrétien voulut s'implanter sur l'acropole. Mais les documents ne nous apparaissent qu'à la fin du XIIIème siècle. Les saccages dus aux guerres de religion et à la Révolution en ont beaucoup détruit. etc. ce qui reste se trouve aux archives départementales et municipales. Mais, surtout depuis les grands voeux publics du XVIIème siècle, Lyon porte un extraordinaire intérêt à Fourvière, et, en 1853, une Commission de laïcs a été approuvée par l'archevêque de Lyon pour protéger et entretenir le sanctuaire et le site. C'est grâce à son dévouement et à l'efficacité de sa gestion qu'après le voeu de 1870 la basilique put s'élever si rapidement et son achèvement se poursuivre jusque dans le détail.

Dès l'origine, les archives de la Commission furent constituées et conservées d'une manière remarquable et qui - pauvres que nous sommes devenus - nous fait rêver et défie l'imitation. Dispersées entre le sommet des tours et la salle des chaudières de la basilique, les greniers et les sous-sols du rectorat, un peu endommagées parfois, mais, autant que j'aie pu jusqu'ici en juger, non trop gravement amputées, les voici enfin rassemblées. (Je déplore tout de même que, pour libérer une armoire, un recteur, naguère, ait donné l'ordre de brûler un siècle d'archives de l'Archiconfrérie de Notre-Dame de Fourvière). Il ne manque plus qu'un lieu pour les organiser; mais, après des années d'espérance, on l'aperçoit à l'horizon.

Outre ces archives proprement dites (peu anciennes, mais précieuses pour l'histoire de la piété lyonnaise depuis la Révolution, de la protection du site et de la construction de la basilique), j'ai retrouvé des bibliothèques et des collections liturgiques victimes des vandales, mais non dénuées d'intérêt. Il conviendra d'inventorier et de présenter tout cela pour la consultation.

Faute de locaux, l'ensemble demeure informe et poussiéreux. Cependant quelques éléments ont pu être utiles déjà à des étudiants d'histoire de l'art que j'ai pu guider un peu dans leurs travaux, depuis qu'on s'alarme de la destruction ou de la dénaturation des monuments du XIXème siècle, et qu'on commence à les étudier systématiquement.

Il y a donc une oeuvre intéressante à faire, et les responsables supérieurs s'en avisent désormais. Mais, encore une fois, tout demeure à organiser et je n'ai pas reçu de formation spécialisée.

Chanoine Jean Magnin

INTERÊT DES CORRESPONDANCES

CORRESPONDANCE DE LA BIENHEUREUSE MERE MARIE-EUGENIE MILLERET

La correspondance de M. Marie-Eugénie, béatifiée le 9 février 1975, nous offre une source précieuse d'informations de tout genre. Elle comporte plus de 12 600 lettres dont la variété est exceptionnelle.

Tout d'abord, variété des destinataires, depuis le Pape et les plus hautes personnalités ecclésiastiques et civiles, les hommes d'affaires, jusqu'aux lettres intimes à sa famille, à ses amis, aux enfants et personnes du monde, la plus grande partie étant réservée à ses religieuses, au Père d'Alzon, au Père Picard et autres religieux de l'Assomption.

Puis, variété des centres d'intérêt :

1°. intérêt historique. En suivant les dates, il a été possible de reconstituer presque jour par jour, et en tous cas chaque mois, toute la chronologie de sa biographie et la vie de la congrégation.

C'est aussi tout le XIX^{ème} siècle qui passe comme un film devant nous, accompagné de réflexions pertinentes sur ses opinions politico-sociales. Citons seulement quelques extraits inédits, à titre d'exemples : 1848 : Elle est d'abord favorable à la République, en espérant un bien pour l'Église. "Les départements du Centre voient la République avec une froideur presque hostile ... Quant au faubourg St-Germain, il s'en va de plus en plus à l'étranger. La gêne augmente aussi de jour en jour. Tout cela me fait de la peine pour la République ... Vous avez lu le discours de Louis Blanc où il arrange si mal M. de Montalembert. Est-il désirable de le nommer quand on le représente comme le type du rétrograde ? ... Sa présence compromettrait la fraction catholique ... Il ne sera pas le seul malheureusement des noms connus pour avoir combattu la Révolution, que l'on essayera d'envoyer à l'Assemblée. Je crois que tout homme éclairé ... vous dira que leur présence sera notre plus grand danger, car on viendra les attaquer, on voudra épurer l'Assemblée et bien loin d'avoir la force de lutter pour les choses, ils s'épuiseront à lutter pour eux-mêmes, à défendre des noms propres ... Ce n'est pas que je m'effraye personnellement du chemin que font les choses, elles devaient le faire." (Passim, L. 1920-1921: mars 1848).

Toujours la même envergure d'esprit lui faisait dire en 1842 : "Je crains presque un homme large s'il ne l'est extrêmement ... Personne ne s'offense d'une bêtise et beaucoup s'effraient de ce qui indique la volonté d'être forts et d'avoir une action tranchée et positive." (L. 1556 : 19 juillet 1842).

Mais, toujours réaliste, elle constate : "Les républicains tuent la République ... Jamais la France n'a été aux mains d'hommes plus incapables" (L. 1944 : 5 juin 1848). "La seule chose qui me donne de l'espérance, c'est la sainte mort de notre Archevêque (Mgr Affre). Les femmes vont porter le deuil pendant quinze jours." (L. 1949 : 26 juin 1848). "Tout va si mal qu'on en vient à désirer la monarchie avec Henri V." (L. 1965 : 22 août 1848).

Et c'est le Second Empire qui va l'emporter : "Je n'aurai de confiance en Louis-Napoléon qu'à mesure des faits réalisés." (L. 1194 : 18 décembre 1848). Un moment elle espère puisqu'il promet son appui à la Religion et que la loi Falloux assure la liberté d'enseignement; puis ce sont les grandes désillusions de la politique italienne, de la "question romaine" : 1867 : "On dit que J. Fabre et je crois Emile Olivier, préparent une république avec le duc d'Aumale pour président. Pour moi, je crois que ce qui se prépare est toujours ce qui ne se fait pas." (L. 3124 : 8 avril 1867).

1868 - 1869 : "Nous pouvons suivre la préparation du Concile Vatican I et les préoccupations de l'Eglise. "M. Gay part le mardi-gras pour Rome où il est appelé comme Consulteur pour le Concile. Les deux autres théologiens choisis étaient M. Jacquemet de Reims et un M. Gillet de Blois qui a refusé. Il y a donc un troisième théologien à choisir. J'eusse été heureuse de vous voir aller à Rome à ce titre." (L. 3171 : 13 février 1868). Profondément romaine, elle porte des jugements sévères sur le Gallicanisme ambiant : "Ici, nous sommes tout indignation ... Je me figure que les étrangers, c'est-à-dire le monde entier, vont crier contre la France et dire que c'est bien là l'outrage gauloise, parce que des erreurs ont été enseignées en Sorbonne, de vouloir les imposer à l'Eglise entière." (L. 3240 : 28 novembre 1869).

1870 - 1871 - 1872 : Puis vient la grande défaite, la Commune et les événements de Rome : "J'irai demander à N. S. l'esprit de prière, mais quand on est à ses pieds, la première pensée qui vient est presque toujours pour cet état de l'Eglise et de la Société qui fait crier : Salva nos perimus !" (L. 3315 : 15 février 1872). "Ceux qui veulent conserver quelque chose, sentent qu'il faut arrêter la descente dans l'abîme. S'ils l'entreprennent, ce sera un choc terrible. S'ils ne font que murmurer, et c'est ce qui paraît le plus probable, on avisera à se débarrasser d'eux après les avoir déconsidérés ... Ceux qui auraient aujourd'hui à agir ne me paraissent vouloir que parler" ... "Tout est mûr pour le conflit et Dieu seul peut en faire sortir le salut. Je l'espère ce salut, et je crois qu'il faut le demander par beaucoup de prières."

Les dernières années de M. Marie-Eugénie (1880 - 1898) virent les débuts de la persécution légale. Ses lettres désormais parlent très peu de la politique extérieure. Elle se tient en dehors de tout parti, puisque tous ont profondément déçu.

Cette correspondance contient bien des renseignements sur les conditions de vie de l'époque, et surtout par rapport à l'éducation des jeunes filles. Elle explique le pourquoi de la fondation : "Nous avons éprouvé que ce que les femmes acquièrent d'instruction est ordinairement tout à fait superficiel, sans utilité par conséquent pour leurs enfants et sans connexion avec leur foi contre laquelle se tournent presque toujours leurs études si elles les prolongent. Nous savions au-delà de ce que nous avons éprouvé que surtout elles ont des idées fausses de leur dignité et de leurs devoirs, ayant honte de faire la moindre chose utile, de s'occuper réellement de leur intérieur et de leurs enfants, se faisant gloire d'être vues, d'être indécentement parées, d'attirer des hommes qu'elles repousseraient si elles savaient combien ils déshonorent, attachant à leur position, à la fortune de leur mari un prix qui va jusqu'à la bassesse ; enfin, quoique pieuses, très ignorantes de la nature de leur religion, de toutes ses vérités, de son histoire, de ce qui leur ferait comprendre l'esprit social chrétien. J'ajoute que peu de jeunes filles ont été instruites de la gravité de la vie, de l'importance des moindres démarches au commencement, ont été fortifiées contre ses remous et habituées à prendre soin des misères qu'elles ne voient pas, à condescendre quand il ne s'agit que de leur plaisir, à ne jamais plier quand il s'agit de leur devoir." (L. 1556 : 19 juillet 1842).

En 1847, elle constate : "Il paraît que nous avons dans le faubourg Saint-Germain, une faveur qui nous amènera assez d'élèves dans ces familles-là... Ce n'étaient là ni nos prévisions ni nos projets ... Que penser de ces relations ? Nous les laissons venir sans les attirer. Je ne vois pas qu'elles aient fait reculer aucune famille plus bourgeoise, et nous sommes résolues à tenir la main à ce qu'elles n'atteignent point l'esprit de simplicité de notre pensionnat." (L. 1808 : 12 janvier 1847).

2°. intérêt spirituel. Cette femme d'action si bien douée du point de vue naturel est une femme de FOI toute tendue vers la sainteté par amour. "Que l'invisible l'emporte en nous sur le visible." (L. 1878 : 3 janvier 1843). "J'ai un désir de devenir sainte qui fait toute ma préoccupation." (L. 1574). "La foi, c'est le premier caractère de l'esprit de l'Assomption." (L. 1878).

Ses lettres qui abordent tous les sujets sont émaillées de réflexions profondes qui gagneraient à être relevées dans une anthologie :

"Lui seul, sa gloire, son amour, et puis laissons passer le reste." (L. 55 : 18 décembre 1838). "Je crois pouvoir dire en vérité que je ne désire rien au ciel et sur la terre que N. S. et que je ne saurais même trouver aucune joie hors de Lui." (L. 108 : 1839, sans précision). "Dieu ne nous ôte rien sans se donner Lui-même plus profondément à la place." (L. 123 : 9 juillet 1840). "Dieu conduit tout et certes jamais main plus amoureuse ni plus sage ne saurait conduire nos destinées." (L. 125 : 20 juillet 1840). "Plus je vais, plus il ne se dit qu'un ou deux mots entre N. S. et moi, mais ce sont des mots intimes." (L. 293 : 16 juillet 1850). "C'est quelque reste de possession qui nous empêche de goûter le bien céleste de notre dépossession." (L. 1424). "Prier est le seul remède aux choses d'ailleurs irrémédiables." (L. 1460). "C'est une heure précieuse dans la vie que celle où nous commençons à comprendre que nous ne pouvons rien par nous-mêmes et que nous pouvons tout par Dieu." (L. 3194 : 21 août 1868). "C'est avancer que de s'assouplir au 'oui' et au 'non' de tous ceux entre les mains de qui Dieu permet que nous soyons." (L. 1189 : 27 septembre 1841). "Comme les restes du 'moi' grandissent en vieillissant, quand on ne les arrache pas tous les jours ! Dites bien cela à vos filles."

Dans les lettres de direction à ses filles, comme elle sait diagnostiquer le mal et relever, rassurer, apaiser !

"Vous tournez en ironie ce pourquoi J.-C. a donné son sang et les angoisses de son âme ... Ce défaut de foi à l'action de Dieu, voilà la source de toutes vos fautes, le point culminant de votre imperfection ... Entre l'infini et nous, entre l'être, l'action, la sainteté de Dieu et nous, ... Dieu n'a pas mis d'autre lien que la foi. C'est le chemin, c'est le canal. Par la foi seule, nous allons à la Vie, par la foi seule la Vie vient à nous." (L. 1367 : 24 juin 1843). "Toutes vos inquiétudes ne sont rien et dans les moments où vous vous fâchez contre le bon Dieu, vous ne l'offensez pas, car vous n'êtes pas même en état de le faire, n'ayant plus toute votre liberté d'esprit." (L. 1408 : juillet 1841). "Croyez-moi, ne vous regardez plus, jetez-vous entre les bras de N. S. avec toutes vos souillures. A toucher cette boue, à vous en occuper sans cesse, vous ne faites que vous en mieux remplir ... Devant Lui, nous sommes tous boue et rien de plus ... Le Sauveur aime les âmes qui sont établies dans la vérité et dans la connaissance de leur impureté. ... Que vous Lui seriez agréable, si vous embrassiez seulement l'abjection avec amour !" (L. 1411 : 22 juillet 1841)

Comme elle reste humaine et compréhensive !

"Que vous preniez quelque plaisir hors de la vie religieuse, que la vie de famille vous plaise même, ne prouverait rien contre votre vocation ... Moi-même, les derniers temps que j'ai passés dans le monde, j'eusse aimé cette vie de famille. Pourtant je ne crois pas avoir une mauvaise vocation, et je ferais à tout instant les vœux les plus irrévocables." (L. 1415 : 1841 : sans précision). "J'aime bien aussi que ma chère fille prenne tout le repos, toute la distraction qui peut diminuer ses peines ... (venant) pas tant de Dieu que de fatigue et de délicatesse nerveuse." (L. 1420 : 10 août 1842).

Elle sait mettre en confiance : "Ne pensez jamais, mon enfant, que je ne fais point de cas de ce que vous me dites. Etant loin, je prendrai toujours tout, pour vous et pour les autres Soeurs, du côté le plus charitable, mais je ne doute pas de votre parole et je tiens à ce que vous usiez toujours de la plus grande liberté pour tout ce que vous éprouverez le besoin de me dire." (L. 11 475 : 30 mars 1874).

Il faudrait dégager dans les lettres de M. Marie-Eugénie ce qui caractérise sa spiritualité fort influencée par M. Combalot dont elle a eu le mérite de ne pas changer l'orientation reçue dès le début. Citons un passage

qui nous semble éclairant :

"Pour rendre nos études chrétiennes, il fallait donc étudier sérieusement le christianisme et les ouvrages propres à cela sont les ouvrages écrits dans les temps les plus chrétiens et à l'époque où les Pères de l'Eglise entourèrent l'Evangile de toutes les lumières humaines les plus élevées. Il fallait nous identifier à la vie spirituelle de l'Eglise, comprendre son Office, le réciter chaque jour, entrer par la langue catholique en possession de ce que nous pouvions atteindre du développement paisible de la Foi dans les choses de l'intelligence. Car notre affaire, ce n'était pas la controverse, mais la foi dominant le jugement, le goût comme les affections. St Thomas, le résumé le plus clair, le moins controversant que je connaisse, nous servait à connaître le dogme précis, de sorte que, lisant ensuite des auteurs modernes, nous apercevions facilement le point où leur christianisme défailait par erreur. C'est là ce qui, pour moi, distingue nos études ; ce n'est pas d'apprendre plus (je ne sais si cela est), mais c'est d'apprendre tout ce que je viens de dire avant le reste." (L. 1556 : 19 juillet 1842).

Impossible de cueillir les autres éléments de sa spiritualité si riche. Voyons donc maintenant :

3^o. intérêt psychologique. Mère Marie-Eugénie n'a jamais connu la moindre "pose", le plus petit souci de soigner sa légende. Elle transparait dans ses lettres qui la dépeignent sur le vif.

"Vous devez savoir que j'ai ceci dans ma nature, c'est que mes paroles ne vont jamais qu'à ce dont il est directement question, que je n'ai jamais de sous-entendus, que je ne les devine pas et que je ne devine même pas les conclusions que l'on peut tirer de mes paroles ..., je ne veux jamais rien dire de plus que je ne dis."

Or, ce qu'elle dit est révélateur de sa psychologie :

"Il me semble que le seul et véritable chemin qui pût m'être naturel, est cette extrême simplicité, cette folie d'amour de St-François d'Assise ... Les gens de notre temps ont beaucoup trop d'esprit pour moi ..., je suis née six siècles trop tard." (L. 1554 : 26 juin 1842). "Mon caractère, ma nature, Dieu me les a donnés, je ne les discute pas ; peut-être s'il n'y avait pas autant de tendresse et une puissance d'affection aussi grande, une passionnée enfin, n'aurais-je pas le pouvoir humain de vous être aussi dévouée." (L. 2298 : 19 février 1853). "J'ai besoin pour répondre à ma vocation d'être souverainement expansive, aimante et joyeuse." (L. 2046 : 21 juin 1849).

Aussi est-elle parfois délicieusement enjouée et pleine d'humour : "Oh ! mon Père (P. d'Alzon), quel est le mauvais génie qui vous a pourvu de papier fin comme les cheveux, maintenant que les lettres peuvent peser presque le double ... ? Cela ne va guère aux vieux yeux, et peut-être guère à votre écriture qui n'est pas plus jeune que mes yeux. Mais sur ce détestable papier, vous dites que vous deveniez si doux. Je vous dirai donc que je tâche aussi de n'avoir plus de vivacité et que vraiment je n'en ai guère eu dernièrement." (L. 3503 : 18 juillet 1877).

A une philothée du P. d'Alzon : "Votre dernière lettre m'avait beaucoup occupée dans ma maladie ; je ne savais si vous riez ou si vous étiez sérieuse dans votre admiration des baillements paternels, et pour le coup il faut convenir que si vous étiez sérieuse, Molière eût eu à s'en mêler. Dans ma tête un peu troublée par la fièvre, je voulais absolument faire venir de Chine un certain papier qu'on y brûle en signe de culte secondaire et en envoyer à Nîmes pour être brûlé sur le seuil infranchissable de ce Bienheureux Père qui a la vertu de se faire tant admirer même en ne faisant que baïller et ne rien dire. Mais tout cela est resté dans ma tête car je n'ai pas eu de délire et sérieusement je suis bien heureuse que notre cher Père ait la grâce merveilleuse de vous faire du bien, même quand la fatigue ne lui permet guère de répondre." (L. 1487 : 3 novembre 1847).

Au lendemain d'une fête où une dame pensionnaire avait été fort généreuse : "Grâce à Mme Lejeune, il avait été tant fait pour nos estomacs qu'il semble que nos esprits en aient été plus endormis. Toutes les bêtes les plus solides s'étaient donné rendez-vous sur la table, elles nous ont un peu transformées à leur image et tout le lendemain nous avons été plus endormies que causantes. Au reste, ce qui est très édifiant, nous ne nous sommes épanchées que pour parler sainteté. Ces jours-ci encore plus spécialement, il me semble que tout le monde est dans de grands désirs de sainteté et de régularité parfaite."

Les saints sont très proches de nous, et c'est encourageant. Mais revenons aux textes sérieux.

"Dieu seul, c'est une de nos devises, et nos Règles l'expliquent en disant que notre vocation demande par dessus tout de nous un entier dévouement à la gloire de notre divin Sauveur et un généreux désir de Le glorifier par tous les sacrifices. Du reste, il est de notre esprit de nous aimer en Lui, même avec tendresse, pourvu que nous soyons prêtes à sacrifier en ce monde la consolation que nous trouvons les unes près des autres." (L. 1445 : 7 août 1867). "J'aimerais mieux manquer de tout et savoir que mes filles pussent en tout temps et de tout lieu de la terre venir déposer les fardeaux de leur âme dans la mienne." (L. 1484 : 27 août 1847). "Si je suis bonne à quelque chose, c'est par l'attrait de venir en aide aux gens qui souffrent". (L. 3149 : 1er septembre 1857).

Ce grand coeur n'a jamais pu s'accoutumer à voir mourir ses Soeurs, et elle eut 207 fois cette douleur pendant sa longue vie ! "Ce sont les santés des Soeurs qui m'ont surtout préoccupée et attristée dernièrement. Je ne puis m'ôter ma sensibilité si vive sur celle qui est tout à coup tombée malade ; tout en ne témoignant rien, mon coeur physique défaille au-dedans de moi à chaque mauvaise nouvelle. Cette jeune soeur est Thérèse Dufour ... si angélique, si simple, si à Dieu. Je joins un acte de soumission à chaque prière, mais ce danger rapide me brise et puisque le bon Dieu veut ou semble vouloir que la Congrégation se passe d'âmes qui en auraient si bien soutenu le bon esprit, je Le prie de se passer aussi de moi qui n'ai pas les grâces de Thérèse. Il n'a besoin de personne et moi j'ai besoin de cette enfant et de celles qui lui ressemblent et qui précisément sont celles dont la santé est le plus précaire. L'ardent désir d'être remplacée m'a envahie, je crois que j'ai donné ce que je pouvais donner ; mais ne vous scandalisez pas, tout cela est soumis à Dieu ... Rien non plus de ces dispositions n'est le moins du monde visible. A la dernière fête de l'Assomption, on m'a trouvée plus gaie que de coutume et j'avais eu un gros effort à offrir à Dieu le matin." (L. 3194 : 21 août 1868). "Mon coeur est surtout un coeur de Mère et pourvu que j'aie mes filles ..., je suis assez riche. J'ai là mon principal appui et j'y compte."

Il faut s'arrêter avec la conscience de n'avoir qu'effleuré le sujet. Nous avons dû passer sous silence les rapports de quarante années avec le Père d'Alzon, monument de l'amitié chez les Saints ; la Fille de l'Eglise assoiffée de doctrine et de Vérité ; l'Éducatrice audacieuse qui ne recule pas devant l'innovation ; la Maîtresse de maison entrant dans les plus petits détails pratiques ; l'Infirmière innée soucieuse de toutes les santés ; l' "Homme d'affaires", au cerveau merveilleusement organisé.

Nous aurions voulu montrer la sainte, un nouveau type de sainte, bien actuel dans sa simplicité, son authenticité, sa liberté.

Vu l'exiguïté de cet article, nous n'avons fait jouer que quelques touches du clavier. Mais nous osons espérer que telle quelle cette étude incomplète témoignera de l'utilité de conserver la correspondance des Fondateurs et personnages influents. Ce qui, au moment même, peut paraître sans intérêt, se valorise beaucoup sous la patine du temps.

Soeur Jeanne-Marie

religieuse de l'Assomption, archiviste.

ECOLE D' ARCHIVISTIQUE

(Archives Secrètes Vaticanes)

Cours 1974 - 1975

Le cours d'archivistique institué par Pie XI en 1923, réformé et amplifié par Pie XII en 1953, fut remplacé en 1968 par l'actuelle Ecole d'Archivistique, indépendante depuis lors de l'Ecole Vaticane de Paléographie et Diplomatique.

Le cours est annuel et comprend deux matières :

- Archivistique générale,
- Archivistique spéciale :
 - . Archivistique ecclésiastique,
 - . Histoire de la Curie romaine,
 - . Quelques conférences sur "Les Archives papales dans l'Antiquité. Les Archives secrètes vaticanes".

L'admission à l'examen requiert et la fréquentation des cours et deux travaux écrits pour chaque matière.

L'obtention du diplôme d'archiviste requiert un examen oral devant une Commission composée par le Préfet des Archives secrètes vaticanes - Mgr Martino Giusti -, par le Vice-Préfet de ces mêmes Archives et par les professeurs des deux matières. Le Cardinal de la S.E.R. préside.

Les statuts des deux Ecoles sont en révision, et l'application d'une nouvelle réforme est prévue pour novembre prochain.

*
* *

C'est cette Ecole que j'ai fréquentée cette année, et dont le but est de donner une bonne formation archivistique au point de vue culturel, théorique et pratique. A ce dernier point de vue, il y a, à mon avis, une lacune peut-être difficile à combler, due au grand nombre d'élèves. Cependant, on a examiné de près le différent matériel archivistique et les différents types de documents pontificaux.

Cette formation, on l'acquiert à travers les cours, l'étude, la recherche et les visites d'étude.

Les cours :

Ils comprennent une moyenne de 80 leçons. Il paraît trop long de présenter le programme de chaque matière ; j'en donne à peine un aperçu :

- Archivistique générale
 - . Introduction générale,
 - . Archivistique pure,
 - . Archivistique technologique,
 - . Archivistique juridique.
- Archivistique ecclésiastique
 - . Différents problèmes archivistiques concernant l'organisation des archives, les plans de classement, la

réunion de deux provinces religieuses ou de deux diocèses, etc.

- . Caractéristiques de différents types de documents : bulle, bref, encyclique, rescrit, etc.

- Histoire de la Curie romaine

- . L'origine et l'évolution de la Curie romaine,
- . Les trois grandes réformes de la Curie romaine,
- . Histoire et compétence de chaque dicastère :
congrégations, tribunaux, bureaux, secrétariats

Les travaux :

Les quatre travaux écrits ont tout l'intérêt et l'importance que comporte la recherche, mais exigent beaucoup de temps.

Pour l'archivistique générale, on doit présenter un travail d'ordre pratique : relation critique des archives visitées ou de nos propres archives ; et un travail d'ordre plus spéculatif : étude d'une question archivistique, recension critique d'un manuel, article, actes d'un congrès archivistique, etc.

Pour l'archivistique ecclésiastique, un travail sur des archives ecclésiastiques : leur histoire, contenu, classement, organisation.

Pour l'histoire de la Curie romaine, un travail sur un thème concernant la matière.

Les visites d'étude :

- Archives secrètes vaticanes,
- Exposition documentaire des Années Saintes (1300- 1975)
aux Archives secrètes vaticanes,
- Service photographique aux Archives secrètes vaticanes,
- Archives de la Congrégation pour l'éducation catholique,
- Archives courantes et historiques d'une Congrégation religieuse féminine,
- Institut scientifique pour la restauration du livre.

Les élèves :

L'École a toujours eu un caractère international. Des 70 élèves inscrits - prêtres, religieux, religieuses et laïcs -, il y avait 36 italiens sur 32 étrangers, soit un total de 17 nationalités. En réalité, une quarantaine a fréquenté régulièrement les cours, et 29 ont été admis à l'examen.

*
* *

Tout l'ensemble m'a vraiment intéressée et a contribué à ma formation archivistique que, cependant, je ne considère pas achevée ; elle se continue toujours.

Dans les rapports avec professeurs et collègues, deux points m'ont particulièrement frappée : l'intérêt pour les archives soit ecclésiastiques, soit civiles, malgré la complexité de la matière, ainsi que le besoin de l'uniformité d'un vocabulaire archivistique précis, peut-être celui du Lexicon of Archives terminology, élaboré par le Conseil international des archives.

Soeur M. L. Cabral, p.m.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

- T.R. SCHELLENBERG. - The management of archives. Columbia University Press. New York and London, 1965, XVI - 383 p.

Ce manuel, fruit de la longue expérience de l'auteur, présente l'enseignement qu'il a été amené à donner dans plusieurs universités des Etats-Unis. Il traite des principes auxquels se référer et des techniques à employer dans l'organisation et la description des archives. Le caractère spécifique des documents d'archives requiert de l'archiviste un travail spécifique qui ne saurait être confondu avec celui d'un bibliothécaire, d'un secrétaire ou d'un collectionneur. Considéré, en effet, comme pièce d'archives, chaque document s'inscrit dans un ensemble afin d'exécuter un projet : il ne s'agit pas - comme dans le cas des publications - d'un sujet traité, il s'agit d'une action à accomplir ; chaque pièce d'archives résulte de l'activité organique d'un corps organique. Pour classer et présenter les documents, il y a donc lieu d' "analyser la structure et les fonctions du corps qui a produit les documents" (p. 86).

Le travail de l'archiviste requiert le "respect des fonds"; et c'est à partir de ce principe de provenance que seront envisagées les exigences relatives aux inventaires et guides (ch. XIV), index et catalogues (ch. XVII), nécessaires pour orienter et servir la recherche.

Livre substantiel, solide, qui ne contient certes rien de spécifique pour les archives religieuses, mais qui retiendra l'attention de tous ceux qui ont le souci de réfléchir sérieusement sur les divers problèmes théoriques et pratiques auxquels un archiviste doit faire face.

- W.E. CLASON. - Elsevier's dictionary of library science, information and documentation. - Amsterdam - London - New York, Elsevier scientific publishing company, 1973, 597 p.

Sur la base de 5439 vocables anglais, ce dictionnaire spécialisé donne les correspondances en six langues (dans l'index de chacune des autres langues, français, espagnol, italien, néerlandais, allemand, chaque mot est renvoyé au n° de l'index de langue anglaise). Ce dictionnaire comprend l'ensemble des vocables concernant la bibliothéconomie : non seulement ceux concernant les manuscrits, les livres imprimés, les épreuves, la typographie, la dactylographie, l'imprimerie, la gravure, la reliure, le mobilier, les fiches, l'achat ou la vente, mais encore le traitement informatique, le codage, la documentation. Outil de travail précieux pour les bibliothèques importantes.

Les qualités de cet ouvrage ne peuvent que faire souhaiter la réédition de l'Elsevier's lexicon of archive terminology.

Archives diocésaines

- [Ouvrage collectif : Jean-Marc BIENVENU, Dom Yves CHAUSSY, Bernard CHEVALIER, Guy DEVAILLY, Mgr Robert PIOT, Jacques FONTAINE, P. Jean GUENNOU, Michel LAURENCIN, Charles LELONG, Pierre LEVEEL, P. Jean MAUZAIZE, Dom Guy-Marie OURY, Robert SAUZET, Paul WAGRET] . - Histoire religieuse de la Touraine. Normand et Cie éditeur, 1975, 327 p.

Cet ouvrage est riche par le nombre (quatorze) et la qualité de ses collaborateurs (universitaires ou non), non moins que par l'effort qu'ils ont tenté pour retrouver, non seulement la naissance ou l'essor des institutions ecclésiastiques (grâce à Grégoire de Tours, la liste épiscopale remonte aux origines ; et elle couvre à peu près les VIIème - VIIIème siècles) et religieuses dans le diocèse de Tours, mais encore la vie spirituelle du peuple chrétien dans ce diocèse où moines, clercs et laïcs sont longtemps restés marqués par le rayonnement de saint Martin. De la "rusticitas turonica" émergent des tourangeaux comme Alcuin et Bérenger. Hildelbert de Lavardin, cet évêque - pieux et lettré - de la réforme grégorienne est campé au passage ; puis la lutte d'influence entre Capétiens et Plantagenets, qui n'est pas sans subir les contre-coups de la crise de la papauté. L'étude des vingt conciles du XIIIème siècle, de la pénétration des ordres mendiants et des confréries au moyen-âge permet au moins d'esquisser l'état du clergé et du peuple chrétien à cette époque.

L'influence de la réformation et l'impact de la réforme tridentine apparaissent, ainsi que le lien entre le tombeau de saint Martin et les Missions étrangères ou le Siam. La vie paroissiale au XVIIIème siècle a droit aussi à un chapitre. Pendant la période révolutionnaire, le "citoyen-évêque" Suzor et certains prêtres assermentés ont "maintenu d'une autre manière [que les "prêtres persécutés"] une certaine présence de la religion catholique en Indre-et-Loire". La restauration du catholicisme au début du XIXème siècle, puis sa vitalité sont enfin manifestées au long des quatre derniers chapitres.

Sans doute les références aux sources archivistiques sont-elles peu apparentes (cf. cependant pp. 216-et, 287). Mais chaque chapitre est suivi d'une "orientation bibliographique" généralement abondante. Car cet ouvrage, qui ne veut pas être une histoire du diocèse de Tours, représente du moins une bonne et utile synthèse des travaux existants. A noter l'index précieux et bien fait (qui renvoie, p. ex., à Marie de l'Incarnation, l'Ursuline de Tours partie au Canada, là même où il est question d'elle sans qu'elle soit appelée de son nom de religieuse; et qui n'omet pas de récapituler l'oratoire des Sept-Dormants de Marmoutier; mais pourquoi le nom de Jeanne Delanoue, la fondatrice des Servantes des pauvres, cependant évoquée dans le texte, n'apparaît-il pas dans l'index ?).

- François J. CASTA. - Le diocèse d'Ajaccio. Histoire des diocèses de France, nouvelle série n° 1. Paris, Beauchesne, 1974, 295 p.

Le chanoine Casta, archiviste diocésain d'Ajaccio, connaît les archives (locales, pisanes, gênoises, milanaises et vaticanes) concernant l'histoire de ce qui forme actuellement l'unique diocèse de la Corse avec ses quelque 400 paroisses. Les anciens diocèses d'Aleria, Sagone, Nebbio, Mariana et Accia (celui-ci déjà uni en 1563 à celui de Mariana) ayant été rattachés au siège d'Ajaccio par la réorganisation concordataire. Sauf pour le diocèse d'Aleria dont un certain nombre de noms d'évêques sont attestés antérieurement, les listes épiscopales de ces différents diocèses, qui sont données en annexe, ne commencent guère avant le XIIIème siècle. Autre annexe : les listes des saints; parmi ceux-ci, se détachent : Alexandre Sauli, évêque d'Aleria, confesseur et disciple de saint Charles Borromée, qui implanta en Corse la réforme tridentine; et Théophile de Corte, qui est le seul Corse à avoir été canonisé, mais dont l'activité - au début du XVIIIème siècle - s'est déroulée surtout en Italie (il ne revint en Corse que pendant quatre ans, de 1730 à 1734, afin d'y installer quelques maisons de retraite - ce dont il s'était fait une spécialité). Quatre cartes terminent le volume : la carte ecclésiastique de l'actuel diocèse d'Ajaccio; deux cartes (correspondant aux divisions, nées lors de la révolte communale de 1358 et reprises lors de la création en 1793 des deux départements du Liamone et du Golo) : le "Deçà-des-Monts" et le "Delà-des-Monts", divisés en diocèses et pièves (divisions ecclésiastiques dont le nom vient de "plebem" et qui correspondent à peu près aux doyennés); et une carte des couvents de Mendiants avant la Révolution française (à noter : peu de monastères et l'absence totale de moniales). Diocèse dont la vie politique et religieuse aussi bien que les moeurs des habitants sont marqués par l'histoire comme par la géographie; c'est pourquoi l'auteur se réfère à la notion de "région culturelle" afin de retracer l'histoire religieuse de cette île, maintenue initialement sous la mouvance de Rome, partagée au moyen-âge entre l'influence de Pise et celle de Gênes; à l'époque moderne, la "paix gênoise" (1570-1730) permet l'implantation de la réforme tridentine; au milieu du XVIIIème siècle, la révolte contre Gênes, à laquelle le clergé n'est pas sans prendre part, aboutit à "l'intégration à l'Eglise gallicane" à la veille de la Révolution française. L'époque contemporaine est étudiée dans le cadre de chaque évêché : cette manière de procéder permet de mettre en valeur l'action de Mgr Casanelli d'Istria (1833-1869) qui, pour restaurer la vie religieuse, eut le souci de la formation intellectuelle du clergé (à côté des décrets du concile de Trente : de la Somme de saint Thomas, de la Théologie morale de saint Alphonse, il songe à Migne, et même - fait assez notable - à l'histoire ecclésiastique de Tillemont).

Mais, pas plus que le suivant, ce volume ne contient d'index; aussi n'est-il pas possible de vérifier si c'est bien une omission de lecture qui a empêché de lire le nom du cardinal Zigliara, théologien thomiste né à Bonifaccio en 1833, et qui joua un rôle théologique si important pour la préparation de Rerum novarum et du Ralliement.

- Bernard GUILLEMAIN, Raymond DARRICAU et Jean-Bernard MARQUETTE. - Le diocèse de Bordeaux. Histoire des diocèses de France, nouvelle série n° 2. Paris, Beauchesne, 1974, 304 p.

L'Histoire de Bordeaux, publiée sous la direction de Charles Higounet depuis 1962, était une étude très importante (en huit volumes), dont les horizons dépassaient souvent la ville de Bordeaux pour s'étendre à tout le Bordelais. Deux des collaborateurs de cette oeuvre, Bernard Guillemain - pour les temps anciens (pp. 7 - 30) et le Moyen-Age (pp. 31-92)-, et Raymond Darricau - pour les temps modernes (pp. 93-188) et l'époque contemporaine (pp. 189-270)-, reprennent, soit en les résumant, soit en les complétant (parfois notablement), les pages qui, dans l'Histoire de Bordeaux, étaient consacrées à la vie religieuse. A noter aussi que toute une documentation sur le diocèse de Bazas, réunie par Jean-Bernard Marquette, a été intégrée à la rédaction de l'ensemble. Les listes épiscopales (que les lacunes des sources rendent bien incomplètes, du IVème au XIème siècle) et les listes des saints des deux diocèses de Bordeaux et de Bazas, ainsi qu'une bibliographie classée par chapitres, et quatre cartes (l'administration ecclésiastique des anciens diocèses de Bordeaux et de Bazas; les établissements réguliers - parmi lesquels se distingue la grande abbaye bénédictine de la Sauve-Majeure - dans ces diocèses au Moyen Age; les établissements ecclésiastiques et hospitaliers de Bordeaux au XVIIIème siècle; la pratique religieuse à Bordeaux et dans sa banlieue en 1961) complètent cet ouvrage en montrant quelques-unes des préoccupations des auteurs. L'appel aux vestiges littéraires ou archéologiques aussi bien qu'à l'hagiotoponymie ne permettent pas à la probité de Bernard Guillemain de pallier complètement l'absence des documents pour ce qui concerne le premier millénaire. Le Moyen Age est mieux connu: la floraison monastique hors des grands centres, la pénétration des Mendians dans les villes, le pape bordelais Clément V, le développement des confréries, les trois routes de saint Jacques, la centaine de refuges charitables de la région, l'archevêque Pey Berland, fondateur de l'Université dont l'évêque de Bazas est élu recteur... L'époque moderne et contemporaine est retracée avec une grande perspicacité par Raymond Darricau, qui est un familier des divers fonds d'archives religieuses de la région: il sait discerner les divers éléments de "la vie spiriteuelle du peuple girondin" sans en voiler les "ombres"; il n'est pas jusqu'aux clochers "à la Donnet" qui ne soient évoqués par ce défenseur du patrimoine artistique, culturel et religieux du Bordelais, dont le souffle fervent est bien connu des membres constituants de notre Association.

- Emile POULAT. - Les "Semaines religieuses". Approche socio-historique et bibliographique des bulletins diocésains français. Lyon, 1972, 112 p.

Après une introduction relative au genre littéraire de ces périodiques, l'ouvrage contient un inventaire par diocèse des bulletins diocésains apparus sous le Second Empire et communément appelés du nom générique de "Semaine religieuses". Pour chaque diocèse: titres et sous-titres successifs de ce périodique (avec indication de la date du premier numéro), périodicité, indications relatives au tirage, cotes de la Bibliothèque nationale. C'est un outil de travail utile pour les chercheurs qui, ayant parfois besoin de consulter ce genre de publication sans avoir la moindre référence, ont du mal à imaginer a priori que, dans le fichier, il faut chercher à A(nnales catholiques) pour Nîmes, à C(hronique religieuse) pour Dijon, à E(cho religieux) pour Bayonne, à F(oi pi-carde) pour Amiens, à M(essager catholique) pour Bordeaux ou Orléans, à V(oix de Notre-Dame) pour Châtres, etc.

- Gabriel-Marie GARRONE. - Le secret d'une vie engagée. Mgr Emile Guerry d'après ses carnets intimes. Paris, Centurion, 1971, 223 p.

En traçant le portrait de Mgr Guerry d'après ses carnets intimes, le cardinal Garrone n'a pas prétendu composer une histoire scientifique de la vie et de l'épiscopat de Mgr Guerry, pas plus qu'il n'a voulu nous livrer une édition intégrale et critique de ses carnets intimes. Toutefois, le cardinal Garrone aura, par cette publication, attiré l'attention sur l'existence et l'intérêt de ces documents. Ces documents font partie du fonds des Petites soeurs des Maternités catholiquee, dont Mgr Guerry a été fondateur; ce que contiennent ces archives n'aurait pas pu être connu si elles n'avaient pas été conservées et organisées. De plus, ces documents, loin d'être "indifférents à l'histoire", font partie des sources documentaires irremplaçables qu'on ne saurait méconnaître: ils manifestent les intentions profondes d'un évêque dont, pendant un quart de siècle, les responsabilités furent grandes dans la vie de l'Eglise de France.

- A signaler encore :

- dans La Province du Maine, dont le directeur est l'abbé Lemeunier, archi-
viste diocésain du Mans, un article d'André Pioger, paru dans le numéro de
janvier-mars 1975, sur la "Petite Eglise" principalement dans la Sarthe.
- dans Quartier Plaisance, numéro de mai-juin 1975, un article de l'abbé
Marcel Molette sur "Soulange - Bodin à Plaisance (1884 - 1910)", qui révèle
l'apport mais aussi les lacunes (sans doute irréparables) des archives parois-
siales pour la vie et l'action de ce curé parisien qui a eu un grand rayonne-
ment au tournant des XIXème - XXème siècles.
- dans le Journal de Millau (chaque semaine du 18 avril au 13 juin 1975),
des notes d'histoire locale de l'abbé Pierre-Edmond Vivier (lequel a beaucoup
travaillé dans les fonds publics et religieux des archives monastiques) sur
"L'abbaye bénédictine Notre-Dame de l'Arpajonnie".

Archives des congrégations religieuses

- Dom Louis SOLTNER. - Solesmes et dom Guéranger (1805 - 1875). Editions Saint-
Pierre de Solesmes, 1974, 182 p.

Le centenaire de la mort de dom Guéranger, outre des célébrations festives
et un colloque, nous vaut un ouvrage de l'archiviste de Solesmes; cet ouvrage
est enrichi de 140 héliogravures hors-texte, parmi lesquelles se trouvent des
photographies inédites - notamment de dom Guéranger. Une biographie scienti-
fique du restaurateur de Solesmes, qui fut tellement mêlé à la vie de son
temps, est attendue de tous les spécialistes d'histoire religieuse contempo-
raine; mais, pour y aboutir, il sera nécessaire d'explorer encore bien des
fonds d'archives et d'entreprendre de rigoureuses confrontations avec les fonds
solesmiens. En attendant, il est opportun que dom Louis Soltner, à partir des
archives de Solesmes, ait entrepris de compléter la vie que dom Delatte avait
fait paraître en 1909 - 1910. En donnant comme titre à son ouvrage "Solesmes et
dom Guéranger", l'auteur a manifesté l'intention qui l'animait : c'est essen-
tiellement le restaurateur de Solesmes qu'il met en lumière, l'Abbé qui trans-
met à ses fils la doctrine, la vie et l'amour de l'Eglise. Après avoir évoqué
la formation de dom Guéranger et les débuts de Solesmes ainsi que les difficul-
tés qui ont marqué la reconnaissance romaine, dom Soltner nous montre la pas-
sion du nouvel Abbé pour l'Eglise romaine et pour ses dogmes, son zèle pour la
restauration de la liturgie romaine et le chant grégorien, le souci qu'il a des
études; puis, il nous révèle le visage familier du Père Abbé au milieu de ses
moines, son accueil des hôtes et des amis du monastère, les fondations aussi
qu'il est amené à entreprendre (Ligugé, grâce à l'amitié de Mgr Pie, Marseille,
pour répondre aux vœux de certains amis, et l'abbaye Sainte-Cécile). C'est
l'âme de dom Guéranger, ce sont ses intentions profondes, c'est son esprit que
l'auteur nous fait percevoir. Faute de pouvoir se référer à ces pages, les tra-
vaux ultérieurs auraient sans doute manqué de quelque chose d'essentiel.

- Robert-Raymond TRONCHOT. - L'enseignement mutuel en France de 1815 à 1833.
Thèse de doctorat d'Etat, 1974, 3 vol. dactyl., 530 p., 645 p., 595 p.

L'enseignement mutuel qui consista à confier à des enfants plus avancés
le soin d'enseigner à ceux qui le sont moins, est né en Angleterre et a été
adopté en France en 1815 sous le patronage de la Société pour l'instruction
élémentaire et avec l'appui du gouvernement. L'auteur, Frère des Ecoles chré-
tiennes, en étudie les vicissitudes entre 1815 et 1833 : période de succès de
1816 à 1822, difficultés de 1823 à 1827, et reprise éphémère après la Révolu-
tion de 1830.

L'auteur, qui adopte comme sous-titre "les luttes politiques et religieu-
ses autour de la question scolaire", met en évidence, à côté des problèmes ma-
tériels et pédagogiques, les retentissements politiques et religieux qu'a sus-
cités la diffusion de cette méthode liée aux aléas de la vie politique. Marquée
à ses origines par le protestantisme et le libéralisme, elle a provoqué l'oppo-
sition des conservateurs (qui reprochaient aux instituteurs leurs idées libéra-
les, voire républicaines). Elle a provoqué aussi des réactions chez les catho-
liques : d'une part, elle entraînait en concurrence avec la "méthode simultanée"

des Frères (ils ne confiaient à certains élèves que la discipline et les à-côtés matériels de l'enseignement); d'autre part, elle a posé le problème de l'enseignement religieux : au début, l'école mutuelle voulait l'exclure et le réserver aux pasteurs, mais l'idée d'une école sans religion a provoqué l'indignation. Finalement, quelques heures de catéchisme furent incluses dans le programme; mais alors se posait la question de la formation des instituteurs, et parfois de leurs propres convictions.

L'intérêt de cet ouvrage important est de mettre en évidence une des étapes de la mise en question du monopole universitaire : en effet, l'école mutuelle (par suite de son insertion dans le cadre du monopole universitaire) devint une des cibles de ceux qui - tel un La Mennais - réclamaient la liberté de l'enseignement.

- S. MOREAU - RENDU. - Les captifs libérés. Les Trinitaires et Saint-Mathurin de Paris. Paris, Nouvelles éditions latines, 1974, IV-283 p.

A l'heure où l'ancien ordre des Trinitaires se réinstalle à Paris, il est opportun que soit publiée une chronique de la vie des Trinitaires à Paris, depuis l'arrivée de saint Jean de Matha venu de Provence et l'installation à Saint-Mathurin de Paris, jusqu'à la suppression révolutionnaire. L'auteur a fouillé les archives, non sans quelque déception d'ailleurs : car, comme écrivait déjà un historien antérieur, "les Mathurins ne nous ont guère fait connaître que leurs revenus". Le talent de l'auteur, diverses sources documentaires, des récits anecdotiques, des notations archéologiques, une âpre discussion revendiquant l'existence historique de saint Félix de Valois, s'efforcent de faire revivre un passé dont on ne peut que pressentir l'importance sociale et religieuse.

- Filles de Marie - Immaculée d'Agen

a) Lettres de la Fondatrice. La publication (dont il était question dans le Guide des sources de l'histoire des congrégations féminines françaises de vie active, n° 122, pp. 191-192) des lettres de la fondatrice, Adèle de Batz de Trenquelléon, a été non seulement poursuivie, mais encore reprise, par le P. Joseph Verrier, archiviste des Marianistes : en 4 fascicules photocopiés, au rythme d'un volume par an, de 1971 à 1974 (195 + XIV p.; 4 + 195 p.; 2 + 236 p.; 238 p.). Le premier fascicule, signalé dans le Guide, était une simple édition de lettres. La seconde édition de ce fascicule, non seulement couvre une période plus longue (1805 - 1810), mais encore pour les deux premières années intercale quelques lettres omises dans la 1ère édition ; ce nouveau premier fascicule est encore augmenté d'une préface, de notes précieuses ; il signale aussi des lettres manquantes et est complété par quelques documents utiles pour aider à saisir la personnalité d'Adèle de Trenquelléon, en cette heure où la "petite société" formée à Agen rencontre la congrégation bordelaise du P. Chaminade à laquelle elle s'affilie. Le deuxième fascicule (1811 - 1816) éclaire la fondation du nouvel institut, voué spécialement à Marie pour le salut des âmes. Le troisième et le quatrième fascicule comprennent, groupées par destinataires, les lettres écrites par la fondatrice depuis les premiers pas de l'institut jusqu'à quelques semaines de sa mort. C'est toute la fermentation religieuse dans la région bordelaise au temps de l'épiscopat de Mgr d'Aviau, ce grand archevêque de Bordeaux, non moins conscient des difficultés de l'heure que reconstruteur de son diocèse après la tourmente révolutionnaire ; et, à l'aune de ce prélat, il est possible de mesurer son voisin, Mgr Jacoupy, évêque d'Agen (dont l'abbé Durengues, cherchant ce qui avait marqué son épiscopat, a pu dire que, "revêtu des ornements pontificaux, il pontifiait avec une majesté qui imposait le respect"). C'est encore le rayonnement du P. Chaminade et de sa "congrégation" qui apparaît ; c'est aussi l'influence de Mère de Lamourous (fondatrice de la Miséricorde de Bordeaux) et ce sont les relations de la fondatrice (il n'en reste plus qu'une trentaine de lettres) avec sainte Emilie de Rodat (fondatrice de la Sainte-Famille de Villefranche de Rouergue, congrégation avec laquelle Adèle de Trenquelléon avait souhaité une union de prières, puis d'instituts). Des vœux ? Pas de vœux ? Clôture ? Pas de clôture ? La question n'est pas simple à résoudre. Et l'on est presque étonné que tant de problèmes aient été abordés par cette fondatrice morte à moins de 40 ans. Ces trop brèves notations ne peuvent que suggérer l'intérêt de ce genre de publications.

b) Adelaidis de Batz de Trenquelléon [...]. Positio super introductione causae et virtutibus. Typis polyglottis vaticanis, 1974, LXXX-776 p.

C'est encore le P. Verrier qui vient de mettre en oeuvre les matériaux rassemblés pour la cause de béatification de la fondatrice des Filles de Marie immaculée (pp. XVII- XIX), en les soumettant à une rigoureuse critique. Après le Summarium de vita, virtutibus, signis et fama sanctitatis (pp. XXVIII- LXXX), ce sont près de 800 pages de "documents concernant la servante de Dieu" : depuis sa naissance jusqu'à la fondation de l'institut des Filles de Marie immaculée (1789- 1816); ensuite, depuis cette fondation jusqu'à sa mort (1816- 1828); enfin, ce qui a trait à sa réputation de sainteté depuis sa mort jusqu'à l'ouverture du procès diocésain (1828-1965). Les 1500 noms de l'index donnent une faible idée de la richesse du volume ; les 22 pages de la bibliographie contiennent 132 titres; et il n'y a pas moins de 3 grandes pages pour indiquer seulement les noms des fonds d'archives qui ont été consultés.

- M.-Th. GAUDO - PAQUET. - Les Filles de la Croix et l'éducation populaire féminine au XVIIème siècle. Mémoire de maîtrise d'histoire. Aix, 1972, 152 p. dact. + une carte.

Ce mémoire permet de découvrir la figure de l'abbé Pierre Guérin, ce curé de Roye-en-Santerre qui est à l'origine de la congrégation enseignante (sans voeux ni clôture) des Filles de la Croix. Au passage : une étude sur les "Illuminés de Picardie", de laquelle il résulte que, malgré certaines accusations, Pierre Guérin n'a pas participé à ce mouvement, encore insuffisamment étudié d'ailleurs.

- Stabat, n° 176, été 1975. Ce bulletin de la congrégation de Notre-Dame du Calvaire de Gramat contient deux pages qui témoignent d'un intérêt soutenu dans l'institut pour la question des archives.

A signaler les récentes publications du P. J.D. LEVESQUE (cf. p. 33) :

- L'ancien couvent des Frères prêcheurs de La Rochelle (1226- 1789). Lyon, 1974, 78 p.

- Documents pour servir à l'histoire de l'ordre de saint Dominique en France, 10ème cahier. Lyon, 1975, 46 + 35 + 8 p. polyc.

Cette publication annuelle de documents en est à sa dixième année ; ce cahier contient une table récapitulative du contenu des dix premiers fascicules. A noter, dans ce dixième fascicule, un "Etat des provinces et des maisons des Dominicains d'après le rapport de la Commission des Réguliers en date du 27 février 1771", ainsi que l'indication du classement des archives Lacordaire.

NOTES de l'article de l'abbé Frédéric LEMEUNIER

- (1) Voir dans la revue "LA PROVINCE DU MAINE", tome LXXIV, 1972, p. 422 et tome LXXV, 1973, p. 102 : "A propos d'ouvrages confisqués en 1905".
- (2) Sur la constitution des "Archives des Morets", cf. "LA PROVINCE DU MAINE", tome LXXIV, 1972, pp. 412- 422 (article de F. Lemeunier).
- (3) Le Chanoine Sifflet, qui classa de 1905 à 1934, ces archives en tira plusieurs publications plus documentaires que véritablement historiques :
 - Le Chapitre du Mans depuis le Concordat (1912, 208 p.)
 - Les Evêques concordataires du Mans (les 6 premiers tomes parus en 1914; les suivants sont demeurés manuscrits et probablement dans le fonds à classer).

D'autres érudits se serviront des dossiers des Morets, l'abbé Girault, pour ses études sur le Clergé de la Révolution (serments, etc.) et la vente des biens du Clergé; M. Cordonnier-Détré, pour ses études sur le château de Courcelles- La Suze les abbés Esnault, Chambois, Denis s'en sont abondamment servis pour leurs publications : "Inventaires des Minutes des Notaires du Mans", "Livres de Familles", "Dictionnaire des Artistes et Artisans manceaux", etc.; l'abbé Ledru pour ses nombreux articles et publications.

I N F O R M A T I O N S

COLLOQUE D'HISTOIRE DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS
EN FRANCE

LYON, 15-16 Novembre 1975

Le Père J.D. Levesque, archiviste provincial de la Province dominicaine de Lyon, nous signale qu'il prépare actuellement un Colloque d'Histoire de l'Ordre des Frères prêcheurs en France. Ce colloque se tiendra au couvent du Saint-Nom-de-Jésus, (104 rue Bugeaux - 69451 LYON Cedex 3), les 15 et 16 novembre 1975. Vingt-deux correspondants ont déjà donné leur adhésion à ce colloque destiné à ceux qu'intéresse la recherche fondamentale dans le domaine de l'histoire des Frères prêcheurs en France.

Le Père vient de publier une nouvelle étude sur les Frères prêcheurs à Grenoble, étude qui fait suite à une série d'études déjà importante concernant l'Histoire dominicaine (cf. p. 32, ses dernières publications).

Renseignements : Couvent des Dominicains, 104 rue Bugeaux - LYON

* * *

CATHERINE DE BAR : DOCUMENTS HISTORIQUES

Depuis plus de vingt ans, un groupe de bénédictines du Saint-Sacrement étudie l'oeuvre écrite de leur fondatrice - Catherine de Bar, Mère Mechtilde du Saint-Sacrement (Saint-Dié 1614 - Paris 1698). Conseillées par le regretté abbé Cognet, professeur à l'Institut Catholique de Paris et par Mademoiselle Vieillard, maître de recherches au C.N.R.S., département des textes du XVIIème siècle, elles ont pu rassembler plus de trois mille textes, conservés pour la plupart dans les monastères de l'Institut. En décembre 1973, les Bénédictines du Saint-Sacrement de Rouen (14, rue du Bourg-l'Abbé) ont édité une biographie manuscrite de Mère Mechtilde, rédigée par une de ses plus proche collaboratrices et couvrant les années 1614 - 1670 (cf. Bulletin III-18).

Un second volume est en préparation. Il contiendra les lettres adressées par Mère Mechtilde à ses trois premières communautés, fondées ou agrégées, en Lorraine : Toul, Rambervillers, Nancy, quelques lettres concernant ses fondations, d'autres adressées à sa famille. Le récit de l'implantation à Toul, extrait des Annales de ce monastère, complètera ce volume de plus de 300 pages.

Certes, il reste peu d'autographes de Mère Mechtilde; et la plupart des textes étudiés l'ont été sur des copies du XVIIème siècle. Il reste cependant que l'abbé Cognet estimait qu'on n'avait retrouvé qu'une petite partie de ce que Mère Mechtilde a rédigé. Il serait donc utile de retrouver des textes inconnus qui seraient conservés dans les Archives de Maisons religieuses ou d'Evêchés ayant été en rapport, direct ou non, avec l'Institut ou ayant recueilli des fonds d'archives après les désastres de la Révolution ou des guerres des deux derniers siècles. Certaine trouvaille récente et assez inattendue donne à penser que beaucoup d'autres découvertes sont encore à faire.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'EGLISE DE FRANCE

Siège social : 50 rue de Bourgogne - 75 007 Paris - CCP 32.228.84 La Source

Bulletin n° 4

Eté 1975

S O M M A I R E

Pages

- L'Association des archivistes de l'Eglise de France, lauréat de l'Institut	1
- Session des 13 et 14 octobre	1
- <u>Editorial</u> par Charles MOLETTE	2
<u>Le travail des commissions, préparatoire à la session :</u>	
- <u>Commission des archives diocésaines et paroissiales,</u> par Pierre BIZEAU	5
> - <u>Commission des archives des religieux,</u> par le P. RAOUL	6
- <u>Groupe des recherches historiques et archivistiques des</u> <u>congrégations féminines,</u> par Sr Chantal de SEYSSEL, a.p.	9
- <u>En vue de la session d'octobre ... des moines au travail,</u> par le P. Félix MERIADEC, o.c.r.	11
<u>La vie des archivistes :</u>	
- <u>Archives diocésaines et paroissiales :</u>	
. Périgueux, par Mgr J. BRIQUET	12
. Cahors, par Georges BESSIERES	13
. Le Mans et les archives des Morets, par F. LEMEUNIER.	14
- <u>Archives de sanctuaire :</u>	
. Fourvière, par Jean MAGNIN	19
> - <u>Intérêt des correspondances :</u> Correspondance de la Bienheureuse Mère Marie-Eugénie Milleret, fondatrice de l'Assomption, par Sr JEANNE-MARIE, archiviste de l'Assomption	20
> - <u>Ecole d'Archivistique du Vatican,</u> par Sr M.L. CABRAL, p. m.	25
- <u>Bibliographie</u>	27
- <u>Informations</u>	33

IL N'EST PAS DEFENDU

à ceux ou celles qui n'ont pas encore réglé leur cotisation de 1975 de le faire dès la réception du bulletin.

20 francs au C.C.P. de l'Association : 32.228.84 La Source

M E R C I
